

LIVRE BLANC



Violences contre les femmes et les enfants

Réseau *Wassila*

Réseau de réflexion et d'action en faveur
des femmes et des enfants victimes de violence

Maquette et mise en page
Zahia Tazaïrt : (Français)
Abdelkader Smati : (Arabe)

Traduction
Mohammed Hennad

Dépôt légal : 2002 -1344

Réseau *Wassila*
Réseau et réflexion et d'action en faveur
des femmes et des enfants victimes de violences

LIVRE BLANC

*Témoignages de violences
contre les femmes et les enfants*

SOMMAIRE

8 PREAMBULE

TEMOIGNAGES

12 Témoignages d'enfants

25 Témoignages de femmes

ESSAI D'ANALYSE

79 Pourquoi tant de violences

82 Qui sont les agresseurs ?

86 Quel recours pour les victimes ?

97 RECOMMANDATIONS

« Une société qui accule ses membres à des solutions de désespoir est une société non viable, une société à remplacer. Le devoir du citoyen est de le dire. Aucune morale professionnelle, aucune solidarité de classe, aucun désir de laver le linge sale en famille, ne prévaut ici. Nulle mystification pseudo nationale ne trouve grâce devant l'exigence de la pensée. »

FRANTZ FANON, 1956

*A la mémoire de Farida Lahrèche-Nouar,
médecin légiste à l'hôpital Maillot,
emportée par les flots et l'irresponsabilité de la cité
un 10 novembre 2001 à Bab el Oued.*

*Nous lui dédions ce travail
dans lequel elle s'était tant investie*

Préambule

La violence est devenue un thème de préoccupation essentiel pour de nombreuses associations et de nombreux individus. Le constat de cette situation dramatique évoqué dans ses divers aspects lors du séminaire du 5 octobre 2000, organisé à Alger par le Centre d'Ecoute Juridique et Psychologique de l'association SOS Femmes en Détresse, a mis en évidence toutes sortes de violences dont les femmes et les enfants sont victimes. Ces violences sont apparues d'autant plus graves qu'elles ont des répercussions dramatiques, immédiates et à long terme, sur la santé physique et mentale de ces femmes ainsi que sur celle de leurs enfants, et qu'elles déstabilisent aussi toute la société.

Ce séminaire a également aboutit à l'expression de plusieurs besoins, dont le besoin de professionnalisation pour la prise en charge des victimes, la nécessité de réflexion sur les différentes formes de violence contre les femmes, la nécessité de travailler ensemble dans le cadre d'un **réseau** à partir de situations concrètes, vécues sur le terrain afin d'interpeller la société et les pouvoirs publics. Ce réseau informel qui s'est librement constitué et qui est totalement indépendant de toute organisation politique, syndicale, religieuse, nationale ou internationale, comprend des associations, des fondations, des membres d'institutions, des

individus qui veulent agir dans une perspective citoyenne de mise en lumière de ce problème grave, longtemps banalisé. L'idée du **Livre Blanc** est donc née dans le cadre de ce réseau. Il veut témoigner de toutes les formes de violence que subissent les femmes et les enfants.

La violence est prise dans son sens le plus large, comme la définissent les textes des nations unies. «C'est un comportement agressif dans le but de faire mal ayant pour cible le corps et consistant à bousculer, pincer, cracher, donner des coups de pied, tirer les cheveux, frapper de coups de poing, étouffer, brûler, donner des coups de bâton, porter des coups de couteau, jeter de l'acide ou de l'eau bouillante, ou attaquer avec une arme à feu. Les conséquences de ces traitements peuvent aller de simples contusions jusqu'au meurtre. Les services physiques s'accompagnent souvent d'abus sexuels lors desquels la victimes et contrainte d'avoir avec son agresseur des relations charnelles ou pratiquer des actes sexuels contre son gré». Cette violence peut s'accompagner de souffrance morale, non maîtrisable, non endiguée qui écrase la personne et qui dépasse toute ses ressources.

La violence qui meurtrit notre pays depuis octobre 1988, a par son ampleur, sa diversité et sa cruauté, contraint les algériens à la confrontation quotidienne, indéfiniment renouvelée avec la «barbarie» au sens absolu du terme, une barbarie qui tend au fil des jours à devenir surnoise et perverse, dangereusement familière.

La violence politique qui saccage notre société depuis plus de dix ans maintenant, ses formes extrêmes et les atrocités qui ont bouleversé les relations aussi bien interindividuelles que collectives, nous oblige à réfléchir à ce cataclysme, à chercher les raisons de cette annihilation des êtres dans un tel raffinement de cruauté. L'indicible souffrance des victimes a rendu inacceptables les appréciations de surface.

Les femmes ont été l'objet dans ce cadre, d'une violence particulière, non seulement celle qui touche au corps et qui a entraîné dans beaucoup de cas la mort, ou des très graves séquelles et mutilations,

mais une autre forme de violence, plus ciblée, celle qui les touches en tant que genre, la torture sexuelle, celle qui réduit l'autre au statut d'infra humain : esclave domestique et esclave sexuelle offerte aux viols collectifs.

Les crimes atroces commis par les terroristes ont donc mis à nu la violence endémique de la société, violence qui a toujours existé, dans un processus de destruction qui se fait dans le silence. On constate malheureusement que la violence de groupe continue, non seulement du fait des crimes terroristes, mais aussi celle qui cible de plus en plus les femmes de manière collective dans leur vie quotidienne, tels que les évènements de Hassi Messaoud l'on montré.

A priori tout un chacun se déclare contre les violences qui concernent des individus pris isolément, mais la recherche des causes profondes et des conséquences qui font que des femmes et des enfants puissent être impunément victimes de violence, et qu'une «omerta sociale» puissent faire passer les choses comme des incidents individuels, ne peuvent plus être acceptés.

S'il n'y a pas pléthore de travaux sur ce sujet, il faut tout de même reconnaître que depuis quelques années parler des violences contre les femmes et les enfants en Algérie est beaucoup moins tabou; ces dernières sont donc plus visibles, ce qui a amené un certain nombre de personnes à se demander si le nombre de crimes de violence a véritablement augmenté. Aujourd'hui, on ne peut malheureusement pas donner de chiffres pour «convaincre» l'opinion publique de la gravité du phénomène car les statistiques dans ce domaine sont nettement insuffisantes. Ceci de toute façon ne diminue en rien le fait que toute forme de violence est absolument intolérable; le coup de couteau est le prolongement de la gifle et du crachat.

Les associations de femmes ont été les premières à dénoncer toutes ces violences : agressions physiques sur les femmes vers la fin des années 80, violences institutionnelles (école, code de la famille,

emploi), violence terroriste etc., Aujourd'hui, ce travail de dénonciation est renforcé par le travail que fait le réseau. L'action de celui-ci s'inscrit dans une démarche citoyenne en vue de l'établissement d'une société plus juste. Faire un livre blanc, c'est refuser la complicité du silence, c'est participé à la réparation, c'est exprimer sa solidarité avec les personnes qui souffrent et c'est également contribuer à faire avancer l'idée que toute forme de violence est inacceptable.

Le livre Blanc que nous présentons ici est composé de trois parties :

- la première partie consiste en une énumération des divers faits de violence qui sont volontairement exposés avec une sobriété clinique et sans commentaires. Les récits ont été consignés, chaque fois qu'il a été possible selon les dires des victimes elles-mêmes. Les autres faits ont été rapportés par des témoins qui, pour des raisons de déontologie, se sont astreints à respecter l'anonymat des victimes dont ils parlent.
- La seconde partie comprend des analyses de ces faits de violence et leurs conséquences individuelles et communautaires.
- La troisième partie présente des propositions concrètes susceptibles de contribuer à diminuer les faits de violence.

Il ne s'agit donc pas de faire un répertoire des violences, le chapitre est largement ouvert, mais de donner des exemples d'actes quotidiens aux conséquences destructrices. Les journaux se font déjà les rapporteurs de ces faits, mais nous voulons donner la parole aux victimes elles-mêmes dans la mesure du possible. Il s'agit d'attirer l'attention des citoyens, des acteurs des institutions concernées, sur la gravité des faits et le laxisme dans les actes de la société, comme pratique des institutions, système juridique, médical, administratif, face à cette dure réalité.

Témoignage de violences contre les enfants

Djaffar, 12 ans

C'est un enfant de 12 ans, originaire de l'ouest du pays. Il se retrouve à l'hôpital avec les deux bras amputés et une fracture du fémur.

Fils de paysan, il a quitté l'école alors qu'il était en 4^e année fondamentale « parce qu'il travaillait mal » selon les dires de son père. Il travaille depuis deux ans quand arrive le drame. Il a fait d'abord fonction de receveur dans un bus privé et a ensuite participé aux travaux agricoles dans le champ de son père.

Un jour, lors de la récolte, alors qu'il est assis avec le conducteur, la moissonneuse commence à patiner brusquement à cause d'une pierre qui la bloque ; l'enfant tombe. Il se retrouve avec une fracture du fémur et les deux avant-bras coupés.

La Fondation Algérienne pour la Sauvegarde des Droits de l'Enfant l'a pris en charge.

Samia

Dans un quartier d'une ville de l'ouest, les voisins entendent régulièrement le soir le père battre la fillette. La fondation pour la sauvegarde des droits de l'enfant en est informée et va voir le directeur de l'école que fréquente cette enfant afin de lui permettre d'avoir un entretien avec celle-ci. Les médecins de la fondation et de l'école examinent l'enfant et discutent avec elle en présence de l'avocat de la fondation. L'enfant nie tout au début de l'entretien, mais finit par reconnaître que son père la bat régulièrement.

Le père est informé par l'enfant qu'elle a été examinée par des médecins et photographiée. Il panique. La fondation a un entretien avec le père; celui-ci nie tout puis finit par avouer; il promet de ne plus recommencer.

Il y a un précédent à cela : le père a cassé le bras du fils parce que celui-ci lui aurait dérobé 200 DA. L'enfant vendait dans la rue le linge que lui confiait le père. En plein mois d'août, il avait très soif et a pris de l'argent pour s'acheter une boisson.

Malik

Un jour le président de l'association des Handicapés offre des T-shirts aux enfants handicapés. Un de ces enfants a porté son T-shirt à l'école. Tous ses camarades de classe l'ont suivi, harcelé, et se sont moqués de lui. L'enfant s'est enfermé durant 4 jours à la maison, refusant de retourner à l'école.

Sofiane

L'enfant âgé de onze ans est présenté au service de médecine légale, accompagné de sa mère, pour coups et blessure volontaire de la part de son père.

L'examen révèle des blessures dues à des brûlures ; l'objet utilisé serait une barre métallique chauffée à blanc. Le certificat médical délivré fait état d'une ITT de 21 jours.

Un mois plus tard, l'enfant revient au service, mais cette fois-ci à la morgue. Selon les informations recueillies auprès de la famille le père l'avait attaché à une chaise à côté d'une prise électrique défectueuse.

L'autopsie a conclu à une mort par électrocution avec présence de cicatrices de liens au niveau des poignets et des chevilles.

La conclusion de la justice est : «mort accidentelle».

Hafid et Djamila

Les deux enfants sont âgés respectivement de 8 et 9 ans. Le père les oblige à aller mendier avec la mère qui souffre d'une maladie mentale. Ces enfants sont orientés vers une assistante sociale par la directrice d'école qui s'était rendue compte qu'ils s'absentaient trop souvent. La directrice a convoqué le père, mais celui-ci ne s'est jamais présenté.

L'assistante sociale a demandé à la directrice de porter plainte contre le père. Celle-ci refuse car elle craint le père qui est un homme très violent.

Lorsque l'assistante sociale a demandé un avis juridique, on lui a répondu qu'aucune loi ne protégeait ces enfants de leur père car il est leur tuteur légal.

Rachida

C'est une petite fille de 8 ans, son père, policier de profession, a été assassiné dans sa maison. Suite à cela, la mère perd la raison et devient violente et dangereuse pour ses enfants.

La petite Rachida est placée par le juge des mineurs dans un centre spécialisé de rééducation, au milieu de toutes les catégories de jeunes femmes en détresse, sans égard pour son jeune âge et sa vulnérabilité.

Hakima

Hakima, âgée de 15 ans, a fait l'objet de violences sexuelles. Elle a été violée par son frère. Enceinte suite au viol, elle est placée dans un centre d'accueil pour jeunes filles victimes de violence, après avoir donné naissance à l'enfant.

Son frère a été condamné à une peine d'emprisonnement. Hakima ne veut pas rejoindre le domicile familial car elle craint les réactions violentes de son entourage.

Fatiha

Fatiha a 15 ans. Elle est kidnappée par un groupe de criminels sur la route, alors qu'elle regagnait son domicile.

C'est une fille très jolie, qui a un corps de femme ; malheureusement, elle présente une débilité légère. Elle est attaquée par ce groupe dans une ruelle isolée ; elle reçoit un coup dans le dos et tombe. Elle est ensuite droguée par un produit qu'on lui a fait inhaler.

Elle se retrouve dans une autre ville et subit différents sévices physiques et sexuels. Elle parvient à s'enfuir pour rejoindre la brigade de gendarmerie. Elle fait ensuite l'objet d'un placement

provisoire dans une institution étatique. Le personnel contacte la gendarmerie de son lieu de résidence qui, à son tour, contacte la famille de Fatiha qui l'avait cherchée pendant près de deux mois. La mère est orientée vers l'institution où se trouvait sa fille et parvient à la récupérer.

Kamila,
5 ans et demi

La fillette est adressée en neurologie pour un bilan clinique, avant une prise en charge en orthophonie pour retard de la parole. L'enfant est épileptique, anarchiquement suivie, faisant beaucoup de crise malgré le traitement. Après réajustement du traitement, les crises diminuent. Au fur et à mesure de l'amélioration de son état, la fillette montre une grande agressivité vis-à-vis de la mère : coups, crachats, obscénités. A savoir pourquoi cette violence et ce vocabulaire ordurier difficile à connaître pour un enfant, la mère répond : «son père me traite comme cela ». Pourquoi cette attitude ? Parce que je ne réponds pas à toutes ses attentes (sexuelles) il veut que j'exécute tout ce qu'il voit à la télé». La femme est obligée de se soumettre à tous ses fantasmes et il l'approche même devant les enfants; il lui fait prendre des «comprimés» il l'enferme.

Lors d'un deuxième entretien (la femme vient seule), elle confie que l'enfant subit des attouchements de la part du père depuis l'âge de 2 ans et demi et apprécie ces gestes. Lorsque la mère s'interpose, elle subit la colère autant du père que de l'enfant, ce qui explique l'agressivité de Kamila.

Devant ces faits le médecin confie la mère et l'enfant à un psychiatre, mais le père nie les faits et refuse la consultation.

Le médecin neurologue tente de faire hospitaliser l'enfant pour réajustement thérapeutique et surtout pour l'extraire du milieu mais le père s'y oppose. Les analyses médicales ne sont pas faites et un nouveau traitement est refusé.

Les enfants épileptiques sont très soigneusement préparés à la prise des médicaments, et à la gravité des conséquences. Quelques jours plus tard l'enfant avale sa plaquette de médicaments. Elle passe 36 heures en réanimation. Si ce n'était son trop jeune âge, la possibilité d'une tentative de suicide serait soulevée.

D'autres révélations de la mère confirment le tableau : elle rapporte que le mari a eu des conduites incestueuses envers ses frères et sœurs.

La belle mère mise au courant nie les faits et l'accuse d'avoir des hallucinations.

La femme est prête à divorcer pour soustraire les enfants de cette situation mais n'a pas de ressources ; sa famille est disposée à l'accepter mais sans ses enfants. Le mari la menace de la jeter dehors et de lui enlever les enfants.

Kamila a deux sœurs et un frère. Le frère a fait une figue de 48 heures et allé chez une tante paternelle. La mère de Kamila a trouvé la tante effondrée par les dires du garçon mais elle n'en connaît pas la teneur.

Le mari (employé de maintenance dans un tribunal) a fait dresser un faux certificat médical pour coups et blessures dont la femme serait rendue coupable contre lui, a déposé plainte et l'a fait condamner par le tribunal à une peine de prison avec sursis. La femme vient d'apprendre cette condamnation, elle n'avait jamais été informée de toutes ces poursuites.

Wahiba, 15 ans

« J'ai 15 ans. J'ai été à l'école jusqu'en 6^e année et maintenant je suis à la maison. Les terroristes sont venus chez mon oncle ; nous ne les connaissions pas du tout. Ils avaient juré de mettre la main sur mon père parce qu'il avait quitté le douar où nous habitions. Mon père est allé en ville avec ma mère et mon frère et moi, il m'a laissée

chez mon oncle qui était marié depuis deux mois. Je suis restée tenir compagnie à sa femme.

Une nuit ils sont venus vers dix heures. Ils ont encerclé notre maison ils ont frappé aux portes et aux fenêtres. Nous avions peur; nous ne savions pas ce qui se passait dehors. Mon oncle a finalement ouvert la porte et ils nous ont assaillis. Ils sont rentrés, ils étaient nombreux, je ne sais pas, peut-être 15 ou 18.... Et les autres étaient dehors. Quand ils sont rentré, ils ont pris à la gorge mon oncle et l'on collé au mur. Ils sont restés à lui parler et lui ont dit de leur donner la fille. Il leur a dit : «cette fille à 15 ans, je ne la donne pas et moi je ne suis pas son père pour avoir une quelconque autorité sur elle». Les terroristes ont répondu : « on va te montrer comment tu ne nous la donnes pas.... »

Cinq ou six sont venus là où j'étais avec ma tante et ma grand-mère l'un d'eux m'a demandé : « tu te maries avec l'un d'entre nous?» je n'ai pas voulu, j'ai dit : «je n'épouse aucun d'entre vous.» Le terroriste me dit : «pourquoi? On t'a déjà demandée en mariage?» Je lui ai répondu : « Oui, mais j'ai refusé parce que je suis trop jeune. Je n'ai que 15 ans. Je ne me marie ni avec toi, ni avec un autre. » Il m'a dit : «je vais te montrer moi, comment tu ne te marie pas». Il a levé son Klash, m'a donné un coup à la tête et m'a dit : « si un taghout t'avait demandée en mariage, tu aurais accepté, mais comme c'est nous tu refuses ». je suis tombée à terre. L'autre m'a soulevée, il tenait un couteau à la main. Je me suis débattue. Il m'a emmenée de force dans une autre maison et m'a menacée avec son couteau. Il tenait un couteau dans une main et un Klash de l'autre et m'a demandé de me déshabiller. J'enlevais mes vêtements et je pleurais terrorisée. Ensuite il a commis l'acte (viol) et il est sorti. Pendant ce temps les autres avaient pris tout ce qu'il y'avait à la maison et ils sont repartis. Ma tante et ma grand-mère sont venues me voir et ont essayé de me consoler. Ma tante m'a dit qu'ils avaient pris la nourriture qu'il y'avait dans la maison.

Le lendemain, la nuit vers dix heures, ils sont revenus comme la première fois. Il m'a encore traînée, alors que j'étais avec ma tante et ma grand-mère, dans une autre maison et les autres ont encore pris ce qu'il restait dans la maison et sont partis. Après il revenait régulièrement pendant trois ou quatre jours.

Il passait une demi heure ou une heure avec moi et il sortait ; et à chaque fois il me menaçait d'un couteau et me disait que s'il apprenait que j'avais parlé et que l'information arrivait à la dechra ou aux militaires, nous crèverions tous.

Quant ils venaient, il menaçaient mon oncle et l'emmenaient ailleurs, et moi ils m'emmenaient directement dans une autre pièce...

Je ne retournerai jamais plus là bas ; si je retournais ils m'égorgeraient directement. Il (le violeur) ressemble au diable et le diable est peut être mieux que lui. Un animal? Ce n'est pas un animal. Un être humain? Ce n'est pas un être humain. C'est un cochon ; il n'a aucune intelligence. C'est un ennemi de dieu. Il ne parlait pas de religion. Il était sale, plein de sang. Taghout? Je ne sais pas ce que ça veut dire. Ils l'utilisent pour les militaires. Mais c'est lui le taghout. Il ne fait que des choses que ni dieu, ni les êtres humains peuvent accepter. C'est lui le taghout. Ceux qui ont fait perdre leur honneur (charaf) aux filles il vaut mieux qu'ils meurent.

Je ne savais pas qu'une telle chose pouvait m'arriver. J'avais entendu parler de pareils cas et ça me faisait de la peine. Et maintenant je vis la même situation.

J'ai perdu mon honneur, c'est fini. Je n'ai plus rien. Une fille qui a perdu son honneur n'a plus rien à espérer de la vie. Elle a perdu son avenir, elle a tout perdu».

Feriel, 15 ans

En 1997 les parents, la mère, le père et la grand-mère, sont tués durant la nuit par balles devant toute la fratrie (9 enfants : 7 filles et 2 garçons). Les enfants ont été sommés de se taire, de ne pas bouger jusqu'au matin. Les terroristes avaient plongé la maison dans l'obscurité en faisant exploser une bombe, au début de leur incursion. Les enfants ont dû attendre, devant les cadavres de leurs parents morts que le jour se lève. Ils ont fait alors appel aux services de sécurité mais ont eu du mal à les convaincre de venir car la police ne voulait pas les croire. La police ne s'est déplacée qu'en fin de matinée.

Trois mois avant le drame les parents avaient essayé de demander refuge auprès de la famille, de crainte de voir les jeunes filles enlevées par les terroristes. Malgré la menace, aucun membre de la famille n'a accepté de les héberger. Après la perte des parents, les enfants ont tenté à nouveau de demander de l'aide à la famille mais personne n'a accepté de les accueillir.

Feriel raconte s'est disputée avec les voisins qui voulaient prendre des objets de la maison après que les terroristes aient déjà fouillé toute leur demeure et pris ce qui les intéressait.

Après le drame, les frères et sœurs vécurent une année sur des cartons, dans les rues de la région de Blida, avant d'être accueillis dans un centre culturel. Ils devaient quitter les lieux, chaque matin, pour ne le regagner qu'en fin d'après midi, afin de permettre au centre de continuer ses activités. Ils furent hébergés dans le centre pendant 4 ans avant d'être recueillis – il y a quelques mois – par un organisme national.

Fériel, 2 ans

Fériel est une petite fille adoptée. Ses parents ont obtenu la Kafala et la concordance de nom par voie de justice mais n'ont pu obtenir jusqu'à présent son inscription sur le livret de famille.

La mère : «Après 12 ans de mariage nous avons décidé d'adopter un enfant. Nous nous occupons de nos neveux et nièces mais ce n'est pas comme avoir l'affection de son propre enfant.

Nous avons fait les formalités d'usage et rempli un formulaire de renseignements. Nous avons visité une pouponnière mais sans obtenir l'autorisation de voir les enfants. Après quelques temps, nous avons obtenu la garde d'une nouvelle née, malheureusement, très fragile et malade. On nous avait pourtant dit qu'elle était en bonne santé. Elle pesait 1,8 kg, ne pleurait pas, ne criait pas. Dès les premiers jours, nous l'avons emmenée chez le médecin et nous avons cherché dans tous les hôpitaux une couveuse qui pourrait l'accueillir, mais tout était complet, après une intervention de la part d'amis bien placés, elle a été admise à l'hôpital Mustapha mais elle est morte au bout de quelques jours. Nous ne l'avons gardée en fait que très peu de temps. La pédiatre de la pouponnière me dira plus tard qu'elle savait que la petite ne survivrait pas » j'ai beaucoup souffert de cette perte et je ne voulais plus revivre une situation pareille.

Après quatre mois, je me suis rendue compte qu'un enfant comptait beaucoup et je suis retournée voir l'assistante sociale. Elle nous a dirigés vers une autre pouponnière munie d'une lettre de la DAS. Là, on nous a dit que nous devons faire trois visites à l'enfant, et ensuite nous pourrions le prendre, toujours après les mêmes formalités. Il fallait attendre que l'enfant ait trois mois et un jour. J'ai vu Fériel avec mon mari deux fois, puis à la troisième visite j'ai emmené ma grand-mère.

Pour une meilleure adaptation, l'enfant, d'après le personnel de la

pouponnière devait ressembler à la mère pour une fille et au père pour le garçon. Ferial me ressemblait, paraît-il. Lors de notre première visite elle avait pleuré, mais avait ri avec nous, à la deuxième. Elle avait un côté du visage aplati, parce qu'elle était toujours placé dans le berceau sur le même côté. J'ai hésité un moment puis j'ai fait un rêve qui m'a décidée.

Nous avons reçu avec l'enfant son extrait de naissance et son carnet de santé. Nous avons fait les démarches au niveau du tribunal et nous avons obtenu la Kafala au bout d'une semaine. Puis nous avons déposé l'acte de naissance au tribunal pour obtenir la concordance de nom, ce qui fut fait sans difficulté. Le problème réside au niveau de l'APC du lieu de naissance de l'enfant, qui refuse l'inscription de Ferial sur le livret de famille. Alors que les APC dans d'autres wilayas portent l'enfant sur le carnet de famille, cette APC refuse et demande une autorisation du procureur. Pourtant c'est une décision de justice et elle doit pouvoir être appliquée partout. Nous avons vu un avocat qui est prêt à défendre notre affaire auprès de la justice contre l'APC.

Nadira, 6 ans

Nadira est très agitée, turbulente, agressive et parfois violente avec ses copines. Très intelligente et imaginative, elle a des capacités de verbalisation remarquables. Elle rapporte les conduites de son enseignant : il frappe souvent les enfants. Elle-même a la paupière enflée après une gifle reçue en classe, gifle qui a aggravé une conjonctivite. La mère déclare qu'elle n'a pas eu le temps d'aller voir l'enseignant.

L'enseignant, aux questions de l'assistante sociale envoyé aux informations, nie tout.

Faroudja 14 ans

Faroudja se plaint de troubles de concentration en classe, de maux de tête, d'énurésie. C'est une bonne élève en mathématiques. Son professeur lui a donné une gifle, parce qu'elle a oublié de faire un exercice. Elle est choquée qu'il n'ait aucune considération pour ses élèves et ne fasse aucune différence entre les bons et les mauvais : il menace de «lui régler son compte» à une élève absente pour maladie, interpelle un autre «toi, je ne veux plus que tu ailles chez ta grand-mère....», toi je ne veux plus te voir dans la salle de jeux.... ». Les rapports entre les élèves et l'enseignant sont très tendus.

Zoheir, 10 ans

Zoheir a 10 ans et est épileptique. Ses crises augmentent malgré le traitement médical et apparaissent chaque fois qu'il est battu par le père. La mère : «le père est alcoolique. Il ne sait plus ce qu'il fait quand il rentre le soir; il est surtout en colère contre Zoheir, quand celui-ci ne lui rapporte pas l'argent de la vente des œufs.» L'enfant vend les œufs durs préparés par la mère à la sortie des classes. Cette fois-ci l'enfant n'a pas ramené l'argent car des garçons plus grands l'ont battu et volé. Le père furieux l'a à son tour battu et a failli le jeter par la fenêtre si ce n'étaient les cris de la mère qui ont alerté les voisins. Toute la famille est battue mais particulièrement Zoheir.

Djalal, 15 ans

Djalal, lycéen de 15 ans est arrêté l'été 2000 et séquestré dans un poste de police pendant 8 jours. Il sera placé dans une cellule, déshabillé et soumis à la bastonnade. Diverses méthodes de tortures

lui seront appliquées : électricité au niveau des orteils, des parties génitales, techniques du chiffon, projection de cendres de cigarettes dans les yeux, brûlures de cigarettes sur le visages, flagellation avec un câble électrique.

Hafid, 15 ans

Hafid, lycéen de 15 ans est arrêté l'automne 1993 au domicile de ses parents et placé dans un commissariat durant 14 jours. Il sera menacé de mort, soumis au supplice du chiffon, roué de coup et sera témoin de violence contre d'autres détenus suspendus au plafond par les pieds.

Témoignages de Violences contre les femmes

Fadéla

Fadéla est une étudiante qui habite dans une ville de l'ouest de l'Algérie. A la fin des années 90 les terroristes tuent sa mère. Son père se remarie quelque temps plus tard. Depuis, la situation de Fadéla ne cesse de se dégrader; elle a en effet des relations très conflictuelles avec l'épouse de son père. Elle échoue à son baccalauréat et veut à tout prix se marier pour échapper à la violence du foyer.

Finalement Fadéla se marie et a une fille.

Elle est victime d'un accident de voiture grave et reste 6 mois à l'hôpital pour soins. Elle perd l'usage de ses jambes et se retrouve sur une chaise roulante.

L'administration de l'hôpital demande à son mari de venir la chercher. A son retour chez elle, Fadéla découvre que son mari a pris une seconde épouse. C'est un véritable choc. Son mari la parque dans une chambre seule. Quelque temps plus tard elle va sur Alger seule pour se faire soigner. On lui demande à l'hôpital un dossier médical qu'elle n'a pas. Fadéla se sentant complètement délaissée ne cesse de pleurer; elle rencontre une femme qui la prend en sympathie et lui vient en aide. Elle la garde chez elle pendant un

mois. Un soir le fils de cette femme la viole. N'osant pas en parler à sa bienfaitrice, elle va chez sa cousine dans sa région d'origine. Son état physique se détériore et elle présente une insuffisance respiratoire. Sa cousine l'emmène au service de phtisiologie du secteur sanitaire de la petite ville. Après plusieurs examens les médecins se rendent compte que Fadéla est enceinte. La gynécologue fait tout pour l'aider et la transfère dans la CHU d'une grande ville.

Fadéla accouche d'une fille prématurée et meurt deux mois après.

Hmama et ses sœurs

Deux frères mariés et co-locataires d'une maison se trouvent, après des dizaines d'années, face à un litige de partage. La maison est dans l'indivision et l'aîné avait fait en sorte d'être le seul propriétaire légal. Après maints et vaines tentatives de recherche d'un arrangement et de dialogue entre les deux chefs de famille, la situation connaît un nouveau rebondissement lorsque le fils aîné du dit grand frère se mêle de l'affaire en question. Il est âgé de 40 ans, marié et divorcé à deux reprises (à chaque fois quitté par son épouse et 6 enfants qu'il maltraite souvent). Il est donc connu pour être particulièrement violent : il battait ses ex-épouses et récidive dans la famille élargie. Il a en effet des comportements agressifs et inciviques. Ainsi il porte atteinte à des besoins vitaux quotidiens de la famille : il coupe souvent l'arrivée d'eau, il les empêche d'utiliser les toilettes collectives ainsi que les voies d'évacuations des eaux usées domestiques. Il porte également atteinte aux droits civils de la famille : entrave pour l'obtention d'un certificat d'hébergement nécessaire pour tout dossier administratif.

Malgré le calvaire subi quotidiennement, la famille résiste à toutes ces manœuvres visant à les déloger. La violence contre la famille est alors détournée contre ses membres les plus vulnérables, à savoir les femmes.

Cet homme de 40 ans est en justice en portant plainte pour mauvaise mœurs et atteinte à l'honneur familial. Il accuse l'épouse de son oncle et ses trois filles de « prostitution et d'utilisation de la maison familiale comme lieu de rendez-vous ». Il les fait chanter par cette infâme accusation afin qu'elles acceptent l'expulsion. En conséquence, la mère développe un diabète inaugural avec des pics hypertensifs, et le père un ulcère gastrique. L'agresseur ne s'arrête pas à ces intimidations. Il cible particulièrement Hmama l'aînée des filles, 25 ans, célibataire au foyer et sa sœur de lait qu'il harcèle sexuellement durant plus de 6 mois. Hmama résiste et tait ces harcèlements afin d'éviter d'autres conflits.

Il passe à l'acte de façon impromptue : il l'accoste en public, l'insulte, l'injurie, lui lance des grossièretés, lui donne des coups de pied et la gifle.

Avec le soutien de ses parents qui ne supportent pas de voir leur fille aussi traumatisée, Hmama porte plainte à son tour contre son cousin pour harcèlement, coups et blessures.

Un nouveau traumatisme en réveille un autre. Ce dernier choc réveilla en elle le souvenir d'une autre violence subie trois années auparavant. Alors qu'elle cherche un transport pour un rendez-vous sur les hauteurs d'Alger, un vendredi après midi, elle rencontre un ancien camarade de classe qui lui propose de l'accompagner. Rassurée par les bons souvenirs ravivés de collégiens, elle accepte. La discussion l'occupe et elle ne se rend pas compte du parcours et c'est ainsi qu'elle se retrouve à la forêt de Bouchaoui. S'inquiétant de ce changement de trajet elle voit son gentil ex-camarade se transformer en un vulgaire agresseur sexuel qui lui déchire sa chemise afin d'abuser d'elle. Elle se débat et réussit à s'enfuir jusqu'aux voitures de police les plus proches. Les policiers lui

donnent les premiers soins et l'accompagnent jusqu'aux transports afin qu'elle puisse rentrer chez elle en toute sécurité.

Face à toutes ces violences elle ne voit plus, comme seule solution possible à ses problèmes, que le mariage avec le premier prétendant ou à défaut la tentative de suicide, ce qui l'a amené à consulter en psychologie clinique.

Houria

Houria, mère de deux garçons, secrétaire de profession, subit régulièrement des tortures physiques et psychiques de la part de son mari. Il la bat, la prive de nourriture, d'électricité, de droit de visite de ses proches. Voyant cet état de fait, les voisins la prennent en pitié et lui donnent à manger par la fenêtre. Ayant appris l'aide des voisins, le mari fait mettre des barreaux aux fenêtres et séquestre la femme ; il continue de la battre «sans raison». Houria demande le divorce et le mari décide de prendre les deux garçons et les confie à sa propre mère.

Il se marie une seconde fois à une enseignante du primaire. Celle-ci donne naissance à un garçon. On assiste au même scénario : la femme est battue régulièrement ; elle demande le divorce. N'ayant personne qui puisse l'héberger, elle passe trois ans à errer et frapper aux portes pour demander de l'aide.

L'homme se marie une troisième fois à une enseignante. Cette fois il est membre de l'APW. La femme donne naissance à deux enfants, un garçon et une fille. Le même scénario se reproduit : violence, divorce, mariage cette fois ci à une dentiste.

Hanifa, 27 ans

Hanifa vit dans un village à l'intérieur du pays. Sa famille lui impose un mari. Le jeune homme ne travaille pas. Quant à la jeune femme, elle se retrouve exploitée et fait de multiples travaux pour l'ensemble de la famille. Elle souffre le martyr et n'a même pas le droit de rendre visite à ses parents.

Elle accouche de deux enfants. Elle est enceinte une troisième fois et n'a toujours pas le droit de se faire suivre médicalement car ce serait une «honte» pour la famille. En pleins travaux, elle s'évanouit et son beau père l'emmène à l'hôpital. Le médecin qui l'examine exige son hospitalisation. Elle passe 15 jours à l'hôpital. Les habitants du village trouvent cela «honteux» et le font sentir à l'époux. Celui-ci décide de la faire sortir de l'hôpital contre l'avis des médecins, 4 jours après, la femme fait une fausse couche suivie d'une hémorragie. Hanifa, jeune femme de 27 ans saigne toute la nuit et meurt.

Nouara, 42 ans

Nouara, 42 ans, est analphabète et mère de 8 enfants, elle n'est jamais sortie du cercle familial. Son mari travaille comme gardien dans une société nationale et arrondit ses fins de mois en cultivant un lopin de terre. Les groupes terroristes régnaient en maîtres sur cette région qu'ils considéraient comme territoire «libéré». A plusieurs reprises ces derniers avaient enlevé toute une cargaison de légumes à son époux et lorsque les forces de sécurité arrêtèrent quelques-uns d'entre eux, il fut inculpé de complicité et écopa de 5 ans de prison l'époux a été emprisonné pour n'avoir pas dénoncé les terroristes. Pour subvenir aux besoins de sa famille et assurer la

défense de son mari, Nouara vend ses bijoux, paie un avocat et achète un troupeau de chèvres et de moutons qu'elle emmène paître à la lisière de forêt.

Elle est enlevée par un groupe de terroristes qu'elle connaît pour les avoir vus grandir dans le village. Elle est violée chaque jour par plusieurs d'entre eux, aux moins une cinquantaine. Elle n'est pas seule, d'autres filles sont là ; elles seront assassinées quelques jours après. Nouara n'a pas de répit, elle travaille sans arrêt, ramasse du bois, prépare à manger etc.

Un soir, alors qu'une grande partie du groupe terroriste est absente, elle réussit à s'échapper à la faveur de l'obscurité. Pieds nus, les vêtements en haillons, elle parcourt des kilomètres de forêts et de montagnes. Les quelques personnes qu'elle rencontre la prennent pour une folle. Personne ne veut la secourir. Elle arrive enfin à une brigade de gendarmerie. Elle passera plus de deux mois dans différentes casernes militaires.

Elle témoignera à la télévision nationale à visage découvert où elle donnera les noms des terroristes qui l'ont violée. Le document la montre arrivant chez elle, ses enfants courant à sa rencontre. Grand moment d'émotion car on ne leur avait pas dit que leur mère était encore vivante.

Nouara est abandonnée parmi les siens sans soutien ni mesures de sécurité. Ses beaux frères vont voir son mari et lui demandent de la quitter car, selon eux, elle ramenait «la honte» sur la famille et le village entier. L'époux refuse car elle avait été la seule à le soutenir durant son arrestation.

Une grande menace pèse sur Nouara et ses enfants car elle court toujours le risque d'être assassinée par les criminels qu'elle a dénoncés.

Elle est prise en charge dans un centre d'accueil pour femmes.

Malgré des idées suicidaires, Nouara s'accroche à la nécessité d'obtenir un procès-verbal attestant son enlèvement par un groupe terroriste. Aucune brigade de gendarmerie n'accepte de le faire. Ce

n'est qu'après diverses interventions, qu'un procès verbal lui fut remis après plusieurs mois de démarches et d'intercessions (ministère de l'intérieur, ministre de la solidarité, wali).

Dans l'impossibilité de reprendre une vie normale dans son village, elle demande un logement social. Les ministres de l'intérieur et de la solidarité, le wali sont sollicités. Elle finit par obtenir la décision d'attribution d'un logement. Elle commence à gagner sa vie en travaillant comme femme de ménage afin de payer sa maison.

Entre temps, les autorités sont alertées par le fait qu'un des kidnappeurs, violeur, fils des voisins, est redescendu du maquis et se promène tranquillement dans le village. Il est reconnu, arrêté et emprisonné en attendant le jugement. Nouara est tranquille. Elle pense que les choses vont enfin s'arranger pour elle.

Quelques mois plus tard, les ministres changent, les walis changent, son mari sort de prison. L'appartement change de destinataire. Motif invoqué : nouara n'a pas le droit de bénéficier d'un logement car elle est mariée, elle n'est donc pas chef de famille, en outre son mari a été jugé pour complicité avec les terroristes. Il n'a donc droit à rien. On retire à Nouara son titre de propriété sur le logement.

Le jour du jugement d'un de ses violeurs, Nouara s'accroche à son dernier espoir. Elle est seule avec son mari à l'audience. Son violeur, lui a plusieurs avocats. Verdict : le violeur est relaxé faute de preuves.

Badra, 48 ans

Badra a 48 ans, mère de 7 enfants, entre 17 et 4 ans. Le mari a quitté le domicile familial il y a 5 ans. Ne pouvant plus payer le loyer, Badra est expulsée du domicile avec ses 7 enfants. Elle habite depuis un hangar (un ex-souk el fellah) infesté de rats. Le mari a été

condamné à verser une pension à sa famille mais il n'a jamais donné signe de vie et Badra n'a aucune information sur lui. La justice a entrepris des poursuites sans résultat. Badra et ses enfants sont toujours sans revenus et sans domicile.

Aicha, 17 ans

Aicha à 17 ans. Elle a été placée dans un centre spécialisé de rééducation pour filles à la suite d'un viol avec inceste.

Aicha vient de l'intérieur du pays. Elle vivait avec sa famille dans la montagne. A la suite de plusieurs incursions terroristes dans leur hameau, le père décide de fuir la maison et d'aller à la ville afin de protéger les filles d'un éventuel viol ou enlèvement. La famille de Aicha trouve refuge chez des oncles maternels.

Un jour Aicha se retrouve seule avec un de ses oncles dans la pièce qu'elle occupait avec toute sa famille. L'oncle viole Aicha et de cet acte incestueux naît un enfant.

L'oncle est arrêté et Aicha est placée, comme une délinquante, dans un centre de rééducation. Un jour elle reçoit au centre la visite d'un de ses autres oncles maternels ; elle pense un moment qu'il est venu la chercher pour la ramener dans sa famille. En fait il est venu lui demander de pardonner à son frère, auteur de l'inceste, pour qu'il soit acquitté. Aicha est catégorique, elle ne pourra jamais lui pardonner.

Aicha est transférée dans un centre socioprofessionnel dans sa région natale et garde espoir que sa famille viendra la récupérer.

A 19 ans, âge de la majorité, elle devra quitter l'établissement.

Fettouma, 17 ans

Fettouma est une jeune fille de 17 ans dont les parents sont divorcés.

Le père est cadre supérieur dans une entreprise nationale et prend en charge ses enfants dont Fettouma qui est scolarisée. Le père abuse régulièrement de sa fille et la menace afin qu'elle garde le silence. Il lui fait même prendre des pilules contraceptives pour ne pas avoir de problèmes.

Un jour Fettouma réussit à fuir de chez elle et va rejoindre sa mère malade qui vivait chez ses frères. Fettouma est complètement traumatisée par le comportement incestueux de son père qui a duré plusieurs mois. Soutenue et encouragée par sa mère et sa sœur, Fettouma dépose plainte contre son père. Celui-ci est aujourd'hui emprisonné pour son crime.

Hayat, 16 ans

Hayat est âgée de 16 ans et vit dans l'est du pays. Elle est victime d'actes de violence de la part de son frère qui est un «émir terroriste». Il lui impose des travaux très durs. Ainsi elle va dans la montagne transporter la nourriture aux terroristes et lave leur linge. Si elle se hasarde à refuser d'obéir à son frère, elle subit des châtiments corporels devant ses parents et ses sœurs ; si un membre de sa famille intervient, il subit le même sort.

Le frère rentre un soir à la maison à une heure tardive et tend une épée pleine de sang à sa sœur ; il exige d'elle qu'elle lèche le sang des «taghout». La jeune fille terrifiée, ne dit pas un mot et reste figée puis elle perd connaissance.

Un jour, le frère demande à Hayat de se préparer à épouser son camarade «émir» sinon elle sera égorgée sans hésitation. Hayat tente

alors de fuir, mais son frère la ligote avec une chaîne dans le jardin de la maison et la bat à chaque occasion.

Dans le cadre d'une opération des forces de l'ordre contre les terroristes, les autorités viennent détruire la maison après avoir fait évacuer les membres de la famille, dont Hayat et ses sœurs, qui étaient à l'intérieur. C'est ainsi que Hayat et ses sœurs purent échapper à leurs frères et aux autres terroristes. Elles sont placées dans une institution étatique pendant près d'une année et transférées ensuite dans un endroit plus sûr.

Badra

Badra est une femme au foyer, sans profession. Son mari est imam. Un jour, un groupe de terroristes viennent à la maison. C'est son mari qui le lui annonce. Ils sont hébergés pendant près de deux mois. Parfois ils partaient quelques jours puis revenaient. Ils étaient nourris, leur linge était nettoyé. « L'un d'eux m'a violée alors que mon mari était absent. Je ne le connaissais pas. On l'appelait Ali, c'était un émir ».

Rania, 22 ans

Rania a quitté l'école depuis longtemps et ne travaille pas. « Une fois, ils sont venus à la maison vers 8 heures, 9 heures du soir et ont dit à mon père « il faut que tu nous la donnes ». Mon père a dit qu'il ne pouvait pas donner sa fille. Ils lui ont dit : » tu nous la donnes de force » et ils l'ont violemment repoussé. Ils ont dit que si l'un de nous parlait à qui que ce soit ils nous égorgeraient. L'un d'eux est venu vers moi et m'a dit « toi, tu va te marier avec moi, ». Je lui ai dit non. Il m'a dit : « toi, tu va te marier avec moi de force ; tu ne peux pas dire que tu es encore jeune ou je ne sais quoi. Maintenant tu vas me suivre, il n'y a pas de discuter ». Il m'a tirée et m'a dit « Mets tes chaussures et suis moi ». Je l'ai suivi là-bas dans une maison. Nous

sommes entrés dans une chambre et il a fermé la porte; il est resté jusqu'à quatre heures du matin. Il était armé et m'a montré un couteau.

Il est ensuite revenu vers 10 heures du soir pour rester jusqu'au petit matin, et cela a recommencé tous les jours. Il est resté environ 20 à 25 jours. Ensuite il est parti je ne sais où. Si je lui posais des questions si je lui demandais s'il avait de la famille où bien il lavait son linge il me disait «De quoi tu te mêles ? Si tu continues, tu vas voir ce qui va t'arriver.

Un jour, on nous a dit que les militaires allaient venir. Ils m'ont ouvert la porte et m'ont dit de retourner dans ma famille. Je suis retournée chez moi et quatre jours après on m'a annoncé qu'il était mort.

Il m'imposait tout de force. Il me disait qu'il fallait que je leur fasse la cuisine, pour environ 15 hommes. Il fallait que je fasse tout de force. Je cuisinais mais je ne leur lavais pas leur linge.

Je n'ai plus d'avenir. Il me reste plus rien.

Malika, 22 ans

«J'ai 22 ans, les terroristes sont venus à la maison et l'un d'eux dit à mon père « donne-nous ta fille». Mon père lui a répondu : «je ne peux pas te donner ma fille, je ne peux pas donner ma fille à quelqu'un qui vit dans les maquis». Ils ont fait entrer mon père à la maison et deux d'entre eux m'ont attrapée. Ma mère se mit à crier et mon père aussi. Les terroristes m'ont emmenée. Ils m'ont fait monter dans leur voiture et m'ont bandé les yeux. Deux sont montés avec moi. Ils étaient nombreux là-bas. Je les ai vus quand je n'avais pas encore les yeux bandés. Ils étaient armés. Celui qui m'a prise avait un Klash. Ensuite ils m'ont emmenée dans une maison en terre. Ils m'y ont fait entrer. Dans les autres maisons il y avait leurs

copains. J'entendais leur voix ; ils étaient nombreux. La maison où ils m'ont emmenée c'était pour moi.

Quand il m'a emmenée il a commencé à me dire : «je me marie avec toi, c'est un mariage hallal» et tout... Et ensuite il y a eu des problèmes; il a trouvé que j'étais «marboute» (il ne pouvait pas me pénétrer) alors il a commencé à m'insulter, me frapper et il m'a dit que nous étions des sorcières. Il m'a examinée.... (qalabni) il a vu ma mère et l'a engueulée; il lui a dit : «pourquoi tu fais ça à ta fille?». Il a commencé à la menacer avec un couteau. Il a dit à mon père : « tu n'as pas intérêt à parler; tous les gendarmes, les policiers et les militaires sont nos amis. Si tu parles, tu mourras égorgé avec ce couteau. « Ils m'ont gardée une nuit et m'ont relâchée.

Ensuite mon père nous a emmenés. Nous habitons la montagne. Il nous a emmenés chez mon frère.

Mon avenir ? Je n'y pense pas. C'est fini. C'est fini. Ma vie est perdue. »

Louisa, 23 ans

Louisa est une jeune femme de 23 ans issue d'une fratrie de 4 enfants (entre 25 et 12 ans). Ses parents sont divorcés depuis 7 ans.

Elle est victime d'inceste depuis l'âge de 14 ans. Ce n'est que des années plus tard, qu'elle a compris que les vitamines que son père l'obligeait à prendre de l'âge de 16 à 19 ans, étaient des pilules contraceptives. A l'université, elle fréquente des personnes qui l'initient à la drogue ; c'est pour elle un refuge. Après un an et demi d'études son père lui fait quitter l'université et l'enferme à clé à la maison afin de s'occuper de son petit frère. C'est lui qui accompagne l'enfant à l'école. Il disparaît parfois 4 à 5 jours en les laissant sans nourriture.

Ses deux frères, de 25 et 22 ans, qui ont découvert la relation incestueuse que leur père imposait à la sœur, ont fui le domicile depuis cinq ans.

Le père est alcoolique. Quand il rentre le soir, il la bat, ainsi que son petit frère. Parfois il ramène à la maison des amis saouls, et leur propose sa fille pour des relations sexuelles. Quand elle refuse il la bat à mort.

Louisa refuse de s'enfuir pour ne pas laisser son petit frère « entre les bras de ce monstre ». Elle refuse de donner son nom ou son adresse, elle téléphone de temps en temps au centre d'écoute, quand elle est trop mal.

Naima, 25 ans

Naima, est victime d'inceste depuis sa petite enfance.

Sa mère est morte quand elle avait tout juste deux ans. Elle a subi des attouchements de son père depuis bien avant l'âge de la puberté. Elle tombe enceinte et le père la fait avorter par un de ses amis, médecin, pour cacher la « honte ». Suite à cela, Naima perd ses règles.

A l'âge de 18 ans elle fait une fugue et se retrouve dans un réseau de prostitution.

Sabiha, 38 ans

Sabiha, 38 ans est mère de deux filles et d'un garçon (respectivement 3, 4 et 5 ans). Son frère cadet, âgé de 35 ans, est pédophile. Il abuse de ses enfants, de ses neveux (enfants de son frère et de sa sœur), lors de leur séjour dans la maison familiale, et des enfants des voisins.

Il torture les enfants à l'aide de clous qu'il leur enfonce au niveau des fesses, des cuisses, du cou ; il les

attache avec une corde sur une chaise, les humilie verbalement et pratique des attouchements.

La mère a commencé à se rendre compte de quelque chose d'anormal chez ses enfants qui avaient toujours peur. Elle pensait que son frère s'attaquait seulement aux filles. Elle a tenté de les protéger en les gardant près d'elle lors de ses visites familiales. Elle consulte un gynécologue qui lui apprend que les filles ont été sodomisées mais sont toujours vierges. Mais son fils est aussi perturbé et fait constamment des cauchemars. Il finit par tout lui raconter des tortures qu'il endure. Le médecin constate une déchirure anale, infections et diarrhées répétées. L'oncle l'emmenait dans son magasin et abusait de lui, il l'attachait sur une chaise et le torturait. Le même scénario se produisait avec ses sœurs, ses cousins et les enfants des voisins.

La mère se rappelle avoir subi elle-même les abus de son frère aîné alors qu'elle avait 9 ans : exhibitionnisme, voyeurisme, photos pornographique qu'elle trouvait sur son lit. Quand elle en parlait à ses parents ils ne le croyaient pas et lui disaient qu'elle avait des hallucinations.

Pour ses propres enfants, au départ, elle ne voulait pas déposer plainte car elle craignait son mari qui n'était au courant de rien, et son frère récidiviste qui venait de sortir de prison (celui qui abusait d'elle lorsqu'elle était enfant). Finalement, avec de l'aide, le mari est informé de la situation et le couple entame une action en justice contre le frère cadet. La sœur et le frère dont les enfants ont également été violés décident, eux aussi, d'entamer une procédure de plainte, ainsi que la mère de l'abuseur.

Sabiha sollicite le procureur qui la renvoie vers le commissariat pour déposer sa plainte. Les 3 couples, (deux sœurs et un frères du violeur pédophile) déposent chacun un dossier au commissariat. Après deux mois rien n'a été fait, le violeur n'est ni interpellé ni soumis à une enquête. De plus, des pièces ont disparu du dossier de fond. Les parents des enfants victimes soupçonnent des pressions du

grand-père, car c'est un notable de la région, sur les services de police et la justice, pour protéger son fils violeur.

Les parents tentent une autre procédure : se constituer partie civile auprès du juge d'instruction et prennent un avocat.

Safia, 17 ans

Safia 17 ans, est lycéenne. Elle est l'aînée d'une fratrie de 4 enfants. Le père est alcoolique et violent. Il oblige safia à se prostituer pour lui procurer de l'argent. Pour lui échapper, safia finit par fuguer et rejoint ses grands-parents maternels. Son père la harcèle toujours pour qu'elle retourne au domicile familial.

Peu après safia se retrouve enceinte. Sa mère très perturbée décide de la ramener en ville pour qu'elle accouche loin de la famille. La jeune fille accouche dans un grand hôpital d'Alger.

A l'hôpital Safia est malmenée, maltraitée, brutalisée par l'assistante sociale, la femme de ménage, la sage femme et même par la psychologue. Toutes la soumettent à des violences aussi bien physiques que morales, insultes, humiliation, parce qu'elle est mère célibataire, c'est-à-dire qu'elle a eu des relations sexuelles et mis au monde un enfant en dehors du mariage. La sage femme ne l'aide pas durant le travail d'accouchement et pratique sur elle une épisiotomie de 21 points de suture. Elle fait faire les points de suture par une stagiaire d'une manière brutale et lui fait même recommencer certains points sur une chair à vif. Dès qu'elle descend de la table d'accouchement Safia doit monter seule un étage pour rejoindre la chambre. Elle est prise de vertiges, de fièvre et n'aura rien à manger de toute la journée.

Le lendemain matin lors de la visite médicale, elle n'aura pas droit à la consultation. Le médecin qui s'approche de son lit est détourné par la chef de service : « celle-là, ce n'est pas la peine, c'est un mère célibataire ». Elle n'a pas été examinée, et n'a reçu aucun soin.

Safia demande à voir son enfant. L'assistance sociale refuse : elle n'aurait pas le droit de voir l'enfant ni de l'allaiter parce que c'est un enfant enregistré X (parce qu'elle n'est pas décidée à le prendre et ne lui a donc donné son non) Safia, mineure à dû attendre une semaine à l'hôpital qu'un nombre de sa famille vienne signer pour sa sortie et décider du sort de l'enfant. Pendant toute la semaine Safia n'aura rien à manger et ce sont les femmes hospitalisées qui partageront leur repas avec elle.

La psychologue de l'hôpital a son bureau au rez-de-chaussée du bâtiment. Safia doit aller toute seule et rester toute la durée des entretiens sur une chaise alors qu'elle vient d'avoir 21 points de suture, la psychologue ne lui proposant même pas de s'allonger sur le lit disponible sur place. Les entretiens avec la psychologue, au lieu d'un soutien, se limitent à des jugements moraux.

Mineure, Safia n'a pas de papiers. L'administration de l'hôpital exige d'elle, pour sa sortie, l'abandon de l'enfant et la présence d'un tuteur sinon elle sera prise en charge par la brigade des mineurs et placées dans un centre de rééducation. Safia est complètement affolée par le risque de se retrouver enfermée avec des délinquantes, elle fait une crise de nerfs et perd la voix. Finalement elle parvient à repartir. Maintenant Safia veut récupérer son enfant mais risque, du coup, de retomber sous l'autorité de la brigade des mineurs et d'être placée en centre de rééducation.

Nadia 46 ans

Enseignante dans le primaire, mère de 4 enfants, nadia subit les violences de son mari depuis les débuts de son mariage. Il est violent et alcoolique. Il bat aussi ses enfants (21 et 11 ans). Il l'oblige aussi à lui payer son alcool et ses cigarettes. Il est connu dans le quartier et connu du commissariat qui, d'ailleurs ne veut pas prendre en considération les plaintes de Nadia et ne les enregistre pas. Une

fois il les enferme pendant deux jours dans une chambre, les enfants ne pouvant aller à l'école et Nadia à son travail. Il les frappe et les prive tous de nourriture. Une des filles a cependant pu sortir par la fenêtre vers le balcon des voisins et demander du secours.

Fouzia, 44 ans

Fouzia a 44 ans, est mariée et a 8 enfants ; elle est sans instruction.

Son mari les bat tous et utilise toutes formes de violence contre eux. Il a vendu tout ce qui pouvait se vendre de la maison. Il a également vendu les bijoux de sa femme. Maintenant, il met souvent sa famille dehors et menace sa femme et ses enfants de vendre la maison.

Les policiers ont souvent intervenu et ramené la femme au domicile conjugal. Ils lui ont demandé de porter plainte, mais elle ne veut pas car elle a très peur de son mari.

La fille de 20 ans, ne pouvant plus supporter cette atmosphère, fait une fugue. Elle se sauve par la fenêtre. Elle est revenue au bout d'une année et demande à un voisin d'intervenir auprès de son père pour qu'il l'accepte. Le père accepte, il ne la frappe pas mais la punit en la mettant à genoux, les mains sur la tête pendant plusieurs jours.

Son autre fille a disparu sept mois ; elle a 18 ans et est épileptique. Elle est revenue dans un état lamentable, puis est repartie à nouveau on ne sait où.

Le fils de 16 ans vend des pétards ; son père lui a prêté 2000 DA qu'il a vite fait de lui réclamer avec des bénéfices. Ce dernier n'ayant rien s'est vu confisquer la marchandise qui appartient aussi à ses associés.

Malika, 30 ans

C'est une femme âgée de 30 ans, ingénieur qui travaille dans une entreprise privée. Il y a environ 4 ans, elle rencontre un homme avec qui elle entretient une relation pendant près d'un an. Elle tombe enceinte. Alors qu'elle est enceinte d'un mois, son compagnon insiste pour qu'elle subisse un avortement. Il l'emmène lui-même chez un gynécologue qui tente un avortement sans anesthésie ; elle souffre beaucoup mais l'avortement échouera. Puis il l'emmène chez une femme qui tente la méthode de l'aspiration alors qu'elle était enceinte de deux mois. Elle a failli mourir d'une hémorragie. Cet état a duré près de 20 jours.

Personne à la maison n'est au courant de son état, seule une amie étant dans le secret. Depuis, elle est dans une grande détresse. Elle dit qu'elle a perdu deux choses à la fois : sa virginité et son bébé.

Après son avortement elle est restée quelque temps encore avec son partenaire. Elle apprend peu de temps après qu'il est sur le point de se marier avec une autre femme. Elle fait deux tentatives de suicide : une fois en se jetant de la voiture alors qu'elle était en sa compagnie, et une autre fois, en sa présence, elle prend des comprimés.

Farida, 25 ans

« J'ai 25 ans. Mon père me battait et me traitait comme une moins que rien. Je cherchais un peu d'affection. Un jour, j'ai rencontré un jeune homme qui me paraissait gentil. Il m'a promis le mariage et je l'ai cru. Je n'avais pas le choix. Je me suis retrouvée enceinte. Je ne savais pas comment me faire avorter. Je voulais mourir, en finir avec ma vie. J'ai eu un bébé. Je n'ai rien à lui

donner mais je me battraï pour le garder. Je l'ai mis en nourrice et je vis chez mes parents qui ne sont pas au courant de ce qui s'est passé. Je ne veux plus voir les hommes : mon père qu me bat, mon frère qui m'humilie, mon petit ami qui m'abandonne avec un bébé sur les bras Que vais-je devenir ? »

Zehira, 35 ans

« Je m'appelle Zehira. J'ai 35 ans, je suis mariée et mère de 4 enfants. Mon mari travaillait, et moi-même j'étais secrétaire du maire de ma ville. Mon mari m'a demandé de quitter mon travail et de rester à la maison.

Quelques mois plus tard il se retrouve en chômage. Et là, a commencé mon cauchemar. Il n'avait plus de quoi acheté ses cigarettes; c'était sa drogue. Il me battait tous les soirs puis il frappait les enfants jusqu'au sang. Je m'évanouissais, puis il me jetait une bassine d'eau pour me réveiller et il recommençait de plus belle. Je veux le quitter. Comment faire. Où aller ? Je n'ai aucun revenu, je n'ai plus de famille. »

Shahrazed

« Je suis professeur d'éducation physique. Un jour alors que je sortais de chez moi pour me rendre à mon lieu de travail, j'ai été soudain bousculée par quelqu'un et aspergée d'essence. De toutes mes forces j'ai crié au milieu des flammes. J'ai couru comme une folle dans tous les sens, cherchant à protéger avant tout mon visage, et oubliant le reste de mon corps. Les secours ne m'est venu que lorsque mes vêtements étaient complètement brûlés....

Mon corps est actuellement atteint au 3^e degré profond... Après deux semaines passées au service des brûlés de ma ville, une prise

en charge m'a permis d'être transférée à Lyon durant vingt six jours. De retour en Algérie, de nouveaux problèmes ont commencé.

Ni la caisse d'assurance sociale, ni la direction de la jeunesse et des sports n'ont accepté de m'aider, prétendant ne pas avoir de budget pour cela.

Je me contente d'appliquer des crèmes sur mon visage, mon cou, mon thorax et mes deux membres supérieurs pour les protéger du soleil.

Ces crèmes ne se trouvant pas dans nos pharmacies, ce sont des braves gens qui me les adressent de l'étranger. Pour ôter des brides sur mon cou et une chéloïde sur ma joue droite, j'ai subi une intervention chirurgicale dans une clinique privée de ma ville. Cette intervention m'a coûté très cher et je garde encore des douleurs à la nuque qui sont intolérables. Ma famille est pauvre. Je suis orpheline de père et ma mère est une femme de ménage à la retraite.

Mon agresseur, après un court temps d'incarcération a été remis en liberté. L'affaire a été classée par le tribunal, au prétexte qu'il s'agissait d'un malade mental. »

Wassila, 26 ans

« Mes parents divorcés abandonnent mes sœurs, mes frères et moi bébé ; nous sommes recueillis par nos grands-parents paternels qui nous prennent en charge. Les années passent et brusquement mon grand-père décède ce qui mit fin à cette protection familiale que nous avons ressentie jusqu'alors. Cette mort nous laisse dans une situation financière difficile et en plein désarroi. Une fois de plus je me sens abandonnée.

Faute de moyens, ma grande mère pousse ma sœur à travailler. Quant à moi, je prends des cours de couture, formation au cours de laquelle je fais connaissance d'un garçon qui bouleversera toute ma

vie. De rencontre en rencontre, l'inévitable se produit : la perte de ma virginité. Tout bascule alors. Mon frère apprenant cette liaison m'interdit de sortir et me cloître. N'en pouvant plus je subtilise les bijoux de ma grand-mère, erreur qui ne me sera jamais pardonnée ; la recherche de ce pardon ne poursuit jusqu'à présent. Je n'avais qu'une seule idée : rejoindre mon ami qui habite oran. Je le rejoins mais mon ami qui se drogue et s'adonne à la boisson m'entraîne avec lui. C'est la descente aux enfers.

Dans cette vie chaotique, je tente de recréer une vie familiale dont j'ai besoin. Au terme de quatre ans de vie commune je me retrouve enceinte. Cette situation met fin à l'espoir profond de retourner chez ma grand-mère, dans ma vraie famille. C'est alors ma première tentative de suicide.

Au début du 6^e mois de ma grossesse, mon ami disparaît brutalement dans un accident de voiture.

Le sort me poursuit, je suis désemparée, attendant un bébé ; je me trouve confrontée au chantage de la sœur de mon ami décédé. Elle me met devant le fait de me prostituer ou de quitter le logement qui m'abrite depuis quatre ans. Je ne connais personne à Oran. Je suis dans la rue sans abri un bébé dans le ventre. J'arrive à Mostaganem où je suis prise en charge à l'hôpital et j'accouche d'une petite fille que je prénomme Malika. A la suite de cela, je décide de rentrer sur Alger avec l'espoir de me rapprocher de ma famille. Maintenant je ne suis plus seule, j'ai la responsabilité d'une petite fille.

Nous sommes arrivées a Alger qui nous a vues errer car je dormais dehors avec mon bébé. Nous sommes ballottées au hasard des rencontres. J'ai été ramassée avec ma petite et nous avons été hébergées des différents centres mais malheureusement je n'arrivais pas à vivre avec les autres. Je suis violente. Je ne supporte ni les gens, ni moi-même, une rage de destruction m'habite. J'ai essayé plusieurs fois de me suicider, j'ai agressé une pensionnaire, ce qui a mis fin à mon séjour dans le centre de Zeghrara. A la suite de cela,

le centre d'hébergement de SOS femmes en détresse m'accueille avec ma fille.

Wassila a eu d'autres épisodes graves de violences, contre sa fille et contre une co-pensionnaire dans le centre d'accueil. Elle est emmenée par la police au commissariat où elle passe la nuit elle est déférée au parquet. Le CEJP intervient pour arrêter la procédure et demande au procureur une réquisition d'internement psychiatrique.

Malheureusement l'exécution de la décision du procureur n'a pas suivi, les services de police traînant les pieds. Les structures de santé refusent de la prendre en charge. Grâce au réseau de relations, elle est hospitalisée quelques jours à cheraga. Apparemment elle est guérie, mais le surlendemain elle commet des violences sur sa fille qui est sauvée de justesse de la mort.

Wassila a disparu depuis, en abandonnant sa fille.

Ghania, 28 ans

Ghania, 28 ans mère de deux enfants, veuve d'un homme tué lors de l'exploitation d'une bombe à sidi moussa. Après la mort de son mari, elle épouse son beau-frère sous le régime de la fetha, union qui n'a pas été enregistrée à l'état civil.

Enceinte de 9 mois, elle est répudiée. Elle entame une procédure judiciaire pour faire reconnaître le mariage et l'enfant. Elle porte plainte au commissariat du quartier mais sa plainte est rejetée pour manque de preuves.

Nadia, 37 ans

Nadia, 37 ans est célibataire. Elle a un niveau d'instruction primaire et est sans domicile fixe. Fruit d'une union contractée par

fetha son père disparaît avant qu'elle naisse. A sa naissance, le grand-père maternel la reconnaît et lui donne son nom. Par la suite la mère se remarie. Et la petite fille est élevée par ses grands-parents. A la mort de ceux-ci, elle est reniée par le reste de la famille, et se retrouve à 12 ans à la rue. Elle vit de mendicité et dort dans une mosquée. Elle est hébergée dans un centre d'accueil. Elle demande de d'aide pour régler sa situation administrative : extrait de naissance, carte d'identité etc. Jusqu'à présent sa situation est bloquée. Elle est retournée dans la rue.

Leila, 17 ans

Leila, 17 ans, aînée d'une famille de 3 enfants, dont 2 garçons, est maltraitée par son père qui la bat. Elle a fugué 7 fois de la maison familiale.

Sa dernière fugue l'amène à travailler dans un cabaret. Elle a des relations sexuelles avec le fils du patron qui lui promet le mariage. Puis il l'abandonne lorsqu'il apprend qu'elle est enceinte. Leila se fait renvoyer par le père du jeune homme qui est son employeur.

Depuis, Leila a accouché, mais mène un combat pour récupérer son enfant et surtout pour le faire reconnaître. Juste après l'accouchement, Leila a refusé de voir son bébé afin de ne pas s'y attacher. Elle a signé des documents pour que l'enfant soit gardé à l'hôpital. Sa mère la convainc de rejoindre le domicile familial, mais elle a été battue pour cette raison par son mari.

L'hôpital a voulu placer le bébé en pouponnière mais Leila a refusé. Elle veut pouvoir garder l'enfant et vivre avec le père de celui-ci. Elle veut aussi entamer une procédure judiciaire pour que l'enfant soit reconnu par le père.

Trois semaines après son accouchement, Leila hébergée dans un centre d'accueil s'enfuit. Sa mère la recherche et dépose plainte au

commissariat car elle est mineure. Les policiers, de connivence avec le patron du cabaret où Leila travaillait, refusent de prendre en considération la plainte de la mère.

Amina, 16 ans

Amina a 16 ans. Son père a toujours refusé qu'elle aille à l'école et elle en est profondément malheureuse. Elle dit que chaque fois qu'elle voit l'émission de l'UFC à la télévision le vendredi, elle se déteste ; elle sent qu'elle n'est pas « un être humain ». Elle n'est pas « une citoyenne algérienne qui a les mêmes droits que les hommes ».

Ils sont 9 enfants à la maison : 3 frères et 6 sœurs. Son père a fait scolariser ses fils mais a interdit aux filles d'aller à l'école. Amina dit que « filles font les travaux dans les champs pendant que les garçons vont à l'école ». Cependant, grâce à elle et à sa mère, les deux petites dernières ont été scolarisées. Amina aimerait pouvoir lire des livres d'histoire et les journaux.

Amira

Amira est mariée, mère de trois enfants, d'un niveau d'instruction moyen et sans profession. Son mari est maçon et habite une petite ville de l'Est. Il la néglige sexuellement lors de leur cohabitation, puis la répudie. Cela fait quatre mois qu'elle est chez ses parents à Alger. Son frère la bat ; ses parents ne veulent pas de ses enfants qui sont en ce moment chez leur père. Celui-ci veut pas les lui donner. Elle lui propose de divorcer à l'amiable mais il refuse. Elle décide d'entamer une procédure de divorce mais elle n'a pas les moyens financiers pour revendiquer ses droits.

Souad, 27 ans

Souad a 27 ans, mariée. Elle a un diplôme d'université et chôme actuellement. Elle a été auparavant enseignante dans un lycée.

Mariée d'abord par fetha, son mariage n'a pas été consommé faute de logement. Deux ans plus tard, elle se marie officiellement. Le couple s'installe dans une autre région d'Algérie pour une période de deux mois puis revient à Alger mais la belle-mère ne veut pas l'accueillir. Celle-ci retourne donc chez ses parents. Depuis, elle n'a aucune nouvelle de son mari. Souad prend un avocat et réclame ses droits. Le mari refuse de coopérer.

Rahima, 28 ans

Rahima a 28 ans, célibataire ; elle a un niveau d'instruction moyen et ne travaille pas. Elle vit chez sa mère et son beau-père mais ne s'entend pas avec ce dernier. Elle a vécu son enfance à Alger, puis sa mère s'est remariée et a déménagé dans une ville de l'ouest du pays. Elle a aujourd'hui envie de travailler et de régulariser ses documents d'état civil. Son non doit être rectifié. Son père biologique, pour des raisons familiales ne veut pas rectifier son non : sa mère ne veut pas s'impliquer. Rahima entame une procédure judiciaire auprès du tribunal. Elle se présente devant le procureur qui lui exige le contrat de mariage de ses parents. Ses parents ne veulent rien faire pour elle. Son dossier est refusé.

Ghalia, 29 ans

Ghalia a 29 ans ; elle est célibataire et a un niveau d'instruction moyen. Elle est sans profession. Ses parents se sont mariés par

« fetha ». La mère tombe enceinte juste après le mariage et divorce en même temps. Elle a des difficultés à faire enregistrer son enfant au niveau de l'état civil. Elle fait donc appel aux témoins qui ont assisté à son mariage par fetha. Cependant l'administration fait une erreur au niveau du nom. Cette erreur reste non rectifiée durant 26 ans.

Ces dernières années Ghalia a essayé de convaincre ses parents d'enregistrer le contrat de mariage pour qu'elle puisse régulariser sa situation. Le père refuse, la mère également parce qu'elle a refait sa vie et a actuellement cinq enfants. De plus elle craint son mari actuel.

Aziza

Aziza a 2 garçons de 21 et 17 ans. Elle est divorcée depuis 1986. Elle travaille depuis peu comme surveillante de nuit dans un hôpital. « Je me suis mariée quand j'avais 17 ans. J'étais très jeune, je ne savais rien. Mes parents sont responsables de ce qui m'est arrivé, c'est eux qui m'ont donnée en mariage. Ce n'est pas moi qui l'ai ramené (le mari) en le traînant par la main ; il est venu me demander en mariage. Quelques temps plus tard il a commencé à me battre et à ramener des femmes à la maison. C'était tout le temps les coups. Je m'enfuis, les flics viennent et me ramènent à la maison. Ensuite il a ramené sa femme, il était marié et nous ne le savions pas. Il avait 7 enfants. Je suis partie et je suis restée une année chez mes beaux-parents qui habitaient une autre maison. Ils lui ont dit : «tu dois te débrouiller pour lui faire sa maison seule ». Il m'a tourné autour et il réussi à me faire revenir chez lui. Puis il s'est remarié à nouveau et la 3^e femme est venue s'installer. Bien sûr nous avons eu des disputes entre nous. Nous avons cohabité un moment et il me battait tout le temps. J'ai fait plusieurs certificats médicaux. Je suis allée aussi à la médecine légale. Lors du dernier examen. J'ai eu un certificat de 15 jours. Ne pouvant plus tenir j'ai décidé de demandé

le divorce. Je suis allée chez mes parents. Ce n'était pas simple aussi chez mes parents. Mon père s'était remarié et nous a abandonnées mes sœurs, ma mère et moi ; tu sais comment c'est une maison de filles. Ma mère, sous le choc, est devenue diabétique. Elle est devenue aveugle, ses reins ont été atteints et puis elle est morte, elle était trop gravement atteinte. Nous nous sommes retrouvées seules mes sœurs et moi. Aujourd'hui trois sont mariées, elles sont bien avec leurs maris. A la maison je suis avec mes deux garçons, ils ont des étals au marché. Ils apprennent au moins un métier. Ma sœur de 28 ans ne fait rien ; elle ne peut ni apprendre un métier, ni sortir comme les autres filles parce qu'elle s'occupe de mon autre sœur handicapée mentale et moteur. Elle la prend totalement en charge. Moi je travaille depuis peu, les nuits, à l'hôpital et je voudrais trouver 2 ou 3 heures de ménage par jour pour améliorer ce que je gagne.

Il me frappait tout le temps, c'était trop dur. Je ne pourrais plus jamais supporter un home, je les déteste, tu sais d'ailleurs toute ce qu'ils veulent... (Le sexe). J'ai demandé le divorce. C'est le juge qui m'a divorcée car, lui, refusait. Nous n'avons eu qu'une séance de conciliation. J'ai dit au juge que je ne pourrais jamais retourner chez lui. Le juge a été très attentif, très gentil. Il m'a divorcée. En principe il devait me verser 3 millions, je ne les ai jamais vus, et il devait verser 1500 DA pour les enfants. Il ne les a envoyés que rarement il a arrêté la pension pour un qui est majeur et cela des mois et des mois que j'ai rien reçus pour l'autre. Une fois mon aîné a cherché à rencontrer son père mais quand il a vu son caractère il n'a plus jamais cherché à le revoir. Je ne peux plus voir les hommes, je sais qu'ils ne sont pas tous les mêmes. Mes sœurs sont bien avec leur maris –mais moi il n'est pas question que je refasse ma vie. D'ailleurs il n'y a pas longtemps des gens ont voulu venir demander ma main mais j'ai refusé. Personne ne peut te garantir que c'est quelqu'un de bien. Moi-même je l'ai fait pour quelqu'un et je le regrette. J'ai une collègue de travail, divorcée avec 2 enfants, un peu volage, je lui ai dit qu'il fallait mieux qu'elle se marie (testarrouh'a).

Quelqu'un voulait se marier, je lui ai présenté ma collègue. Finalement l'homme est un buveur et il la frappe. Elle est très malheureuse avec lui. C'est une catastrophe. Je regrette ce que j'ai fait.

Moi jé ne veux plus rien, je veux être tranquille uniquement. »

Bachira, 35 ans

« Je travaille dans cette société depuis 7 ans. J'ai occupé le poste de secrétaire dans différents services jusqu'à ma nomination en tant que secrétaire de direction, quand cet individu est arrivé. C'est un nouveau venu, un homme à la retraite qui a trouvé un copain pour lui refiler un salaire supplémentaire, parce qu'en fait c'est un poste bidon, DAG, Au départ il a été correct. Puis il a commencé par me faire des compliments sur mes yeux, ma tenue, mon français, puis sont arrivées les allusions sexuelles sur mon mari. Je faisais semblant de ne pas comprendre. Quand il commençait à parler comme ça j'essayais de détourner la conversation en parlant de mes enfants, de ma famille. Ma fille venait me rejoindre à la sortie de l'école et je pensais qu'avec ça il serait dissuadé. Il a essayé plusieurs fois de me toucher puis quand il a vu que cela ne marchait pas du tout il a changé d'attitude. Il a commencé à dire que j'étais incompétente, il cherchait des prétextes pour me sanctionner et me rétrograder.

J'ai vu la section syndicale qui m'a soutenue. Au même moment il y a eu une assemblée générale pour poser les nombreux problèmes qui existaient dans la boîte. J'ai trouvé que le seul moyen de sortir de l'engrenage était de crever l'abcès et de parler publiquement. Quand j'ai pris la parole et dénoncé le directeur, quelques femmes, dont certaines avaient des postes de responsabilité m'ont désavouée bruyamment : je ne devais pas parler de ces choses « scandaleuses » en public. Cela m'a complètement abattue, ce manque de solidarité,

d'autant plus que je savais que plusieurs avaient souffert de la même situation. Je devenais « celle qui cherche les histoires » qui n'a pas honte. Je savais qu'on me mettrait tout sur le dos : « s'il a essayé c'est que j'avais dû lui en donner l'occasion » que je l'avais « aguiché » etc.

La direction a décidé de nommer une commission de « sage » pour faire une enquête. Après quelques jours cette commission formée de deux personnes, deux hommes à qui je ne pouvais pas tout raconter de ce qui s'était passé, et qui, toute façon voulaient à tout prix préserver l'image de la boîte, ont conclu leur enquête : « j'avais mal interprété ses propos ». Cela m'a mis hors de moi. Même la section syndicale ne m'a soutenu que parce qu'elle était contre ce directeur et voulait le faire sauter. Elle a réussi de le faire partir, il a démissionné.

Le problème est que les choses sont connues mais on fait semblant de les ignorer. Par exemple tout le monde savait dans la boîte que le responsable de la maintenance abusait d'une femme de ménage et la menaçait à chaque fois de lui enlever des journées de salaire. Une autre femme de ménage a fait des lettres à la direction pour se plaindre d'un gardien qui la harcelait constamment. Il n'y a jamais eu de sanction. ».

Lynda, 28 ans

« Je m'appelle Lynda, j'ai 28 ans. J'ai vécu avec mon père et ma mère. Je suis leur enfant unique. J'ai été très gâtée, très choyée, j'avais tout ce que je désirais. Excellente élève, j'ai eu mon bac à 17 ans, mon père était très content et voulait me payer un voyage en Tchécoslovaquie. On m'a orienté à l'institut agronomique de Mostaganem, j'y ai passé 5 années et j'ai eu mon diplôme d'ingénieur d'Etat en Agronomie avec la mention très bien. Le jury et mes amis m'ont beaucoup félicitée. Malheureusement mon père

n'y a pas assisté car je l'ai perdu lors de mes 19 ans, quand j'étais en 2^e année d'université.

Puis ce fut le chômage, une, deux puis cinq années ; toutes les candidatures m'étaient renvoyées. Nous avons eu faim certains jours. Je vis avec ma mère avec 3000 DA par mois. Nous n'avons plus retrouvé toutes nos belles années passées. J'ai dû me faire femme de ménage couchante pour que nous puissions vivre décemment et laisser la mère toute seule.

La famille paternelle veut nous expulser de notre belle maison car nous sommes deux femmes seules. Je dois les affronter par voie de justice et rassurer ma mère qui a très peur que nous nous retrouvions à la rue. Je n'en dors pas la nuit. Je cherche toujours un emploi et une solution pour notre domicile. »

Nora, 21 ans

« Je m'appelle Nora, j'ai 21 ans. Nous avons toujours vécu l'enfer à la maison. Un peu de tout : de violentes disputes, des coups, des blessures de la part de mon père. Il déteste ma mère et il nous déteste, nous, ses propres enfants. Il m'a fait quitter l'école à 12 ans. Je voulais tellement continuer les études. Je ne sais rien, ni écrire, ni lire.

Ma mère a 45 ans et en paraît 70. Elle vit l'amertume de nous voir maltraités et démunis de tout.

Mon père a connu une jeune femme, il s'est fiancé et a répudié ma mère. Après quelques années il nous a mis dehors aussi, nous, ses cinq enfants. Il nous a sortis par la force, et par sa violence quotidienne. Nous vivons chaque jour chez un parent mais ils ne veulent plus de nous. Nous sommes une lourde charge tous les cinq. Je ne sais plus à quelle porte frapper ».

Taous, 28 ans

Nous sommes 12 enfants, 4 filles et deux garçons et je suis la 2^e fille. Ma sœur aînée a toujours été la préférée de mon père, elle obtenait tout ce qu'elle voulait. Quand elle avait deux paires neuves à la rentrée scolaire j'avais droit à la vieille paire de ma sœur, Mes parents ne m'ont pas aidée à repasser mon bac alors que ma sœur a même été emmenés chez un taleb pour avoir son bac du premier coup et moi ils m'ont orientée vers la couture.

Je suis sortie avec un garçon, mon père a refusé que je me marie parce que l'aînée n'était pas encore mariée. Je me suis retrouvée enceinte. Ma mère et la mère de mon ami m'ont obligée à avorter. Je regrette cet avortement, je voulais garder l'enfant. Depuis que n'ai plus le droit de sortir, ma mère et ma sœur me surveillent, elles menacent de le dire à mon père.

J'ai fait deux tentatives de suicide, je me suis jetée du balcon du 2^e étage, j'ai été paralysée des jambes pendant une année. J'ai avalé une plaquette de comprimés pour en finir. Je suis devenue méchante, agressive, je bats les enfants qui ont un caractère faible comme moi. Je pense toujours au suicide.

Rehana, 35 ans

« On me tue à petit feu et les jours passent, tu te sens vivre comme un animal. Certains hommes veulent que les femmes restent ligotées, ils veulent leur montrer qu'elles ne peuvent rien faire sans eux, qu'elles sont des demi-personnes, qu'elles n'ont aucune valeur. De même, de notre gouvernement, une femme avec des enfants qui demandera un logement n'obtiendra rien, ils préfèrent le donner à un jeune célibataire, tout ça parce qu'elle n'a pas d'homme.

J'ai 13 ans de mariage. Il est impossible de vivre avec lui, c'est fini, je n'en peux plus. J'ai tenté plusieurs fois de divorcer mais il est arrivé à chaque fois un événement qui m'a fait renoncer. Ma mère me dit – Résigne toi, il va peut-être changer. Mes frères me disent – Qu'est-ce qu'on peut faire ? Le frapper ? - Ils ont tout fait pour nous réconcilier mais plus il vieillit, plus ça s'aggrave. Il ne me frappe pas mais il a des agissements cruels, il m'ignore totalement, il ne parle que pour me diminuer, m'insulter et il recherche toujours ce qui fait le plus mal : « tu n'es pas une femme », c'est à dire je ne suis pas une vraie femme « de foyer ». Je l'ai connu, c'était mon professeur. Je ne savais pas qu'il était comme cela. Mes parents tenaient à ce que je me marie, alors autant épouser quelqu'un que je connaissais. Il a 15 ans de plus que moi. Mes amies m'enviaient mais elles ne savent pas le genre d'homme que c'est. Il ne m'a pas laissé travailler. Avant, on pouvait encore enseigner avec le niveau de Terminales. Il n'a pas voulu que je fasse le stage de formation. Il m'emprisonne à la maison. Je ne peux pas sortir, je n'ai pas droit à la parole, je n'ai pas le droit de décider. Quand il vient du travail je ne dois que le servir. Je dois m'occuper de sa bouffe, de son linge. Il me dit : « Que veux-tu de plus ? Tu bois, tu manges, tu veux voler dans les airs ? » Dès le départ, dès le premier enfant j'ai voulu me séparer de lui ; je l'ai dit à la mère. De plus il est impuissant à 50 %. Pendant des mois nous n'avons pas de relations sexuelles et il est aussi sujet à des éjaculations précoces. Moi, j'ai un blocage à cause de cela, et je ne veux plus de lui. Malgré le fait que je l'accepte avec ses tares physiques, il m'insulte, il veut m'humilier. C'est tout le temps des vexations, il veut me rabaisser devant mes enfants. Dès le premier enfant je me suis rendue compte de ses problèmes sexuels et de son comportement qui était très différent de l'image qu'il voulait donner, mais j'ai espéré qu'il changerait. Il monte mes enfants contre moi, surtout l'aîné qui a 12 ans, il veut me dévaloriser à leurs yeux, il me traite de folle. Je ne crie jamais, je suis très calme et pourtant toujours, à mes enfants, il dit « Regardez comment elle fait. Elle n'est pas normale ». Quand les enfants étaient petits j'essayais d'accepter mais maintenant je n'en peux plus, mais je ne trouve pas

de solution. Que faire ? Divorcer ? Aller chez mes parents ? C'est petit, ils sont nombreux et je ne peux pas vivre dans la promiscuité. Je suis plusieurs fois retournée chez mes parents dans le but de me séparer de lui d'une manière définitive mais j'ai été découragée à chaque fois. De plus, au fur et à mesure des années, se posaient le problème des enfants et du logement. Mes enfants seraient mal à l'aise de toute façon ailleurs que dans leur maison. Je veux vivre indépendante de lui, avec mes enfants.

Je ne peux sortir qu'avec lui, c'est lui qui m'accompagne partout. Il m'interdit de sortir. Ma mère et mes tantes m'ont dit « Retourne chez toi ». Moi, je ne veux pas faire de mes enfants des orphelins. Peut-être Dieu va-t-il changer quelque chose dans ma vie ? Peut-être qu'un événement que j'ignore va se passer et va m'aider à trouver une solution. Je préfère rester comme ça, me sacrifier, ensuite je verrais. Qu'il me laisse tranquille. Il n'a aucune affection, aucune tendresse. J'ai accepté sa maladie, je ne pouvais pas le savoir avant puisqu'on ne peut pas avoir de relations avant le mariage. Les gens condamne les femmes qui prennent un amant, mais ils ne savent pas les raisons, il faut voir la situation du couple. Mais moi j'ai besoin d'avoir des relations sociales, d'être aimée, estimée. Maintenant c'est moi qui doit voir un médecin parce que je ne supporte plus cette vie et je ne me supporte plus ».

Safia, 32 ans

Safia est une jeune femme de 32 ans. Elle est la deuxième d'une fratrie de 5 enfants. Elle est instruite et très dynamique. Elle a toujours vécu avec sa mère et n'a que de vagues souvenirs de son père. En effet, ses parents ont divorcé lorsqu'elle n'avait que 6 ans. Safia a toujours tenu à faire des études et gagner sa vie.

« ... De mon père je n'ai qu'une photo, une seule, et beaucoup de mauvaises choses racontées par ma mère. J'ai connu mon mari alors que ma vie familiale n'était qu'instabilité et incertitude. Il était mon espoir, mon bonheur et tout avait l'air de marcher à merveille, comme je l'avais toujours souhaité.

Il se transforma petit à petit en monstre. Il ne voyait en moi qu'un objet sexuel, tout juste bon à satisfaire ses désirs les plus vils. Il me prenais mon argent, tout mon argent. Je me rappelle du jour où je devais retirer ma paie. Ce jour là j'ai trouvé mon compte postal vide. J'ai tout de suite deviné ce qui s'était passé. J'ai couru à la maison et qu'est-ce que je trouve ? Il était là, installé, à son aise, en train de compter mon argent qu'il rangeait en liasses de 1000 DA. C'était le noir pour moi, le désespoir total, la désillusion. Je n'avais même pas le droit de demander pourquoi. J'ai su par la suite qu'il se faisait aider par son ami intime, responsable des chèques postaux. Le prétexte était que cet argent « mon argent » servirait à la construction d'une maison à nous. Mais y a t-il vraiment un « nous » ?

Il n'arrête pas de me menacer de divorcer sachant tout ce que le divorce veut dire pour moi. Aujourd'hui je suis réduite à un objet sexuel, doublé d'une machine à fournir de l'argent. Je me sens vidée de l'intérieur, sans aucune importance, lasse ..., très lasse... ».

Salima, 19 ans

J'ai été élevée chez mes grands parents depuis que je suis née. Mes parents vivaient dans le douar voisin sur les biens de mon grand père, un petit champ et une maison. J'ai quatre sœurs et trois frères. Quand mon grand-père est mort je suis revenue chez mes parents. Mes parents n'étaient pas en bon terme avec leurs voisins, il étaient assez retirés. Il recevaient des terroristes, leur faisaient à manger. Mes sœurs devaient préparer de grandes quantités de

nourriture et des fois mon père qui voulait se débarrasser d'elles disait aux terroristes de les prendre ; elles pleuraient, elles suppliaient et leur disaient qu'elles seraient plus utiles à leur faire à manger et leur laver le linge.

Le mari de ma sœur aussi était terroriste. Il voulait prendre notre champ pour lui. Mon grand-père, avant sa mort, avait mis la maison et le champ à mon nom. Quand il est mort, mon père a cru que tout lui revenait. Mon beau-frère le pressait tellement pour qu'il mette le champ à son nom, qu'il l'a décidé à lui faire le papier. Finalement quand ils sont allés pour les papiers de la vente mon père n'avait rien à présenter et il a appris que les biens étaient à mon nom.

A partir de là il a commencé à me harceler pour que j'aie signé les papiers de vente. J'ai d'abord refusé et j'en ai parlé à mon petit frère qui m'a soutenue. Mon père a commencé à me menacer de me donner aux terroristes. Il a appris que mon petit frère me soutenait. Il a décidé d'aller à la gendarmerie le dénoncer pour inceste envers moi, et moi les terroristes devaient venir me chercher la nuit pour m'emmener au maquis avec eux.

Le jour-même mon père est allé à la gendarmerie avec mon beau-frère. Moi j'ai attendu le soir et je me suis enfuie. Le soir les gendarmes sont venus prendre mon frère, ils l'ont mis à la prison de la ville. Moi je suis allée à la gendarmerie et je leur ai tout raconté. Ils m'ont présentée devant le juge, je lui ai tout raconté et il m'a placée dans le centre. Mon frère est passé devant le tribunal après plusieurs mois ; j'ai dit la vérité : que mon frère ne m'avait jamais touchée et il a été relâché. Moi, le juge m'a dit qu'il valait mieux que je ne retourne plus dans ma famille. Je suis là depuis 3 ans et je ne sais plus ce qui va se passer demain. Maintenant je suis majeure et on me dit que je n'ai plus le droit de rester ici, je dois partir, mais où ? »

Hoda, 28 ans

« C'est quelqu'un qui m'avait demandée en mariage. Il était de bonne famille. Il était technicien en pétrochimie dans le sud. La fetha a été prononcée. Je devais lui demander son autorisation pour sortir. Il m'accompagnait dans mes déplacements avec sa voiture. Il m'a emmenée un jour dans sa maison qui était en construction en dehors de la ville. Il disait qu'il devait emmener de la nourriture pour les ouvriers. Là-bas nous avons entendu des coups de feu et il a dit « ils ont été dénoncés » en parlant de gens qui auraient été dans la maison à côté et qui appartenait à son frère. J'ai pris un taxi et je suis rentrée à la maison. Depuis je ne l'ai plus revu. Il s'est avéré que c'était un terroriste puisque dans la presse le lendemain son nom avec d'autres étaient cités dans ce qui était une opération de police.

Je suis restée longtemps sans sortir. J'avais peur, je n'osais plus sortir seule, seulement en voiture ou avec la famille. Après quelques mois je me suis remise à sortir, de temps en temps, jusqu'au jour ... C'était à la fin décembre, entre 10 et 11h. Je marchais sur le trottoir et une voiture s'est arrêtée devant moi, je pensais que quelqu'un était sur le point de descendre de voiture. Je n'ai pas regardé et j'ai ralenti le pas. La portière s'est ouverte et quelqu'un m'a tirée vers l'intérieur de la voiture. Il m'a donné un coup et me maintenait la tête vers le bas. Je ne le connaissais pas, je ne l'avais jamais vu. Il m'a pointé un revolver sur la tête. Il y avait un chauffeur, c'était mon fiancé.

Il m'a emmené dans un haouch, en dehors de la ville. Je ne connaissais pas l'endroit. C'était une petite construction en ciment et en zinc. Il m'a fait entrer dans une cuisine où se trouvaient déjà deux filles. Elles travaillaient sans rien dire. Il est allé se réunir à côté dans une autre pièce avec des hommes. On ne les voyait pas, seulement lorsqu'ils sortaient dans la cour. Nous étions toujours dans la cuisine, l'autre pièce on ne la voyait pas, nous ne voyions

que les voiture aller et venir dans la cour. On ne distinguait pas les visages, ils portaient toujours des bonnets ou des châles et étaient armés. Je ne sais pas combien il étaient, mais toujours plus de 5 en même temps.

On préparait toute la journée de grandes quantités de nourriture, et on faisait la lessive. Ils exigeaient par exemple qu'on utilise toutes les provisions qu'ils ramenaient. Il y en avait plus de 2 millions de dépenses par jour. Nous savions que c'était des terroristes, qu'ils volaient les gens ou les intimidaient pour s'accaparer de toutes ces choses. On travaillait toute la journée. On n'avait pas le droit de bouger de la cuisine et on y dormait.

Il m'obligeait à avoir des relations sexuelles avec lui. Il me menaçait de son revolver, il me menaçait de me tuer et de tuer mes parents. Moi j'avais peur pour mes parents, plus que pour moi. A chaque fois il me violait, il me prenait de force. Toute la journée je travaillais dur et le soir il venait, il me frappait et me prenait de force. Quand je criais il me frappait encore plus et me menaçait de son arme. Il disait : «Toi tu n'es pas une moudjahida, nous, nous sommes des moudjahidines, nous voulons l'islam et le bien pour ce pays ; » Quand je lui disais que je voulais voir mes parents, que ce qui se passait ici ne me plaisait pas, il me battait. Une fois j'ai été très malade mais je n'ai pas eu le droit d'aller voir le médecin. Nous étions enfermées et il y avait toujours deux gardes qui nous surveillaient.

Je suis restée 3 mois séquestrée, je n'avais aucune nouvelle de mes parents, je ne sais pas s'il les avaient intimidés ou menacés comme il le disait à chaque fois.

Un jour beaucoup de voitures sont arrivées, il y avait de l'agitation puis ils sont tous partis. Le lendemain un homme est venu nous chercher, - nous étions 3 femmes -, et nous a emmenées dans une autre maison, le matin très tôt. On ne nous disait rien. Celui qui est venu nous chercher nous menaçait de mort si on faisait quoi que ce soit ; il ne parlait pas, et on ne devait rien lui demander, il était armé.

Dans cette cuisine c'était tous les jours lessive, bouffe, vaisselle. On ne pouvait pas poser de question car on nous engueulait à chaque fois, « ce n'est pas votre affaire, c'est une affaire d'hommes » et on nous battait. Nous avions peur. On ne posait pas de questions. Nous vivions dans la peur, enfermées dans cette cuisine, on nous menaçait et on trimait tout le temps. Nous étions des esclaves, nous n'avions aucun droit, même pas de parler. On est resté dans la deuxième maison jusqu'à l'arrivée du Darak (Gendarmerie).

Ma vie est perdue, j'ai perdu ma virginité, ma jeunesse, tout. Je veux que tout le monde sache ce qui est arrivé, je ne suis pas ... ».

Badra, 26 ans

« J'étais à la maison, je n'avais pas d'activité dehors, je faisais du tricot. Je l'ai connu deux mois auparavant. Il est venu me demander en mariage, mais comme il est venu seul mon père a refusé, il ne lui avait pas plu. Il était jeune, travailleur, il avait un logement. Qui n'aurait voulu se marier dans de pareilles conditions ? Il disait qu'il travaillais, qu'il voulait fonder une famille. Je l'ai rencontré dehors, comme une fille et un garçon qui font connaissance ; il avait une voiture et parfois nous allions nous promener. Après le refus de mon père, il m'a dit qu'il m'emmènerait chez ses parents, et comme ça il mettrait mon père au pied du mur. Ses parents iraient me demander en mariage et il ne pourrait plus refuser, c'était la seule solution. J'étais d'accord. Il m'a donné rendez-vous en fin de journée. J'ai pris mes affaires, ce qu'une fille habituellement prépare pour son trousseau et je suis partie en voiture avec lui. Il m'a emmené dans cette maison avec un grand portail. Quand il a frappé à la porte, des hommes ont ouvert. Ils avaient des mines déplaisantes et je me demandais si je n'étais pas tombée dans un piège. Je ne comprenais pas, je lui demandais où nous étions. Il m'a conduit dans une pièce, en fait un hangar, ou un poulailler,

cimenté, avec une literie sale par terre, il m'a dit qu'il m'expliquerait après. Il est allé discuter avec les hommes, cela a duré longtemps. Où étaient ses parents ? Il m'a dit que ce n'était pas sa maison. Il m'a dit de me taire. Là je me suis rendu compte qu'il portait une arme. Je lui ai demandé pourquoi. « Je suis un moujdjahid. Tu ne sais pas où nous sommes, et tu ne peux rien faire. Tu est entre mes mains ». Je lui ai dit que je n'étais pas sa femme légalement, qu'il devait me ramener chez mes parents. J'ai dit que je ne pouvais pas vivre comme ça. Il a commencé à me menacer. J'ai eu un choc. Il m'avait trahie. J'étais partie sans l'autorisation de mes parents, et j'étais avec un terroriste. Il m'a dit qu'il allait ramener un imam pour faire une fetha. J'ai refusé qu'il m'approche. Il m'a menacé de son arme, il me la mise sur la tête. J'avais peur d'autant plus qu'ils étaient plusieurs hommes dans la maison. Je voulais me sauver, je le suppliais de me laisser partir. Il m'a prise de force, il m'a trahie. Il m'a dit qu'ils ont récité la fetha entre eux ; je ne sais si c'est vrai, mais sans mon accord, et sans l'accord de mes parents, cela n'a aucune valeur.

Je suis devenue une esclave. J'étais enfermée. Durant son absence, et quand les autres hommes avaient besoin de quelques chose ils glissaient un mot sous la porte. Je faisais la cuisine, je posais la marmite devant la porte, je donnais quelques coups sur la porte et je m'éloignais. Ils ne voulaient pas que je les voie. Ils me donnaient leur linge à laver. Cette pièce ... je faisais tout, je lavais, je cuisinais, je dormais là. Enfermée tout le temps. Je cuisinais pour 2 ou 10 personnes, parfois de plus grandes quantités.

Chaque nuit il revenait. A chaque fois qu'il m'approchait, je refusais et il me battait de plus en plus fort. J'étais en sang parfois, il me cognait au murs. Il me battait aussi si je lui posais une question, ou lorsque je faisais quelque chose qui ne lui plaisait pas. Il me battait et me menaçait de son arme. Les gens qui venaient étaient armés ; ils avaient souvent l visage couvert. Je les voyais quand ils étaient dans la cour. A chaque fois de nouvelles voitures arrivaient.

Il ne racontait rien, il me battait quand je lui parlais. Je ne sais rien de sa vie, ni sur ses parents, ni sur ses frères et sœurs. La seule chose qu'il m'ait dite un jour c'est qu'il s'était marié. D'ailleurs il a pris toutes mes affaires, mes robes, mes papiers et même mes bijoux que j'avais ramenés et que j'avais eu tant de mal à réunir. Il m'a dit : « Toi tu ne me plais pas, j'ai trouvé une fille qui me plaît ». Ce jour là il m'a beaucoup battue.

Il disait qu'ils se mariaient pour que les femmes les prennent en charge, que même si une fille refusait de les suivre, ils la ramenaient de force. Ils font ce qu'ils veulent, ils enlèvent les filles, les épousent, divorcent comme ils veulent. C'est ce qui m'est arrivé, c'est comme un enlèvement, il m'a trahie.

Il s'est marié, il a pris toutes mes affaires, mes bijoux que j'avais eus difficilement. Je suis restée seule un mois et demi, puis ils ont ramené une fille. Elle a vécu le même problème, et a compris comme moi où elle était tombée. Elle aussi ne voulait pas se laisser faire et était battue.

Il se conduisait toujours avec violence si je refusais de faire quelque chose, je devais exécuter les ordres, ne pas chercher à comprendre, sinon les coups pleuvaient. Il partait 2 ou 3 jours et revenait. Quand je refusais les relations sexuelles il me disait : « l'autre est une vraie femme (celle qu'il avait épousée) toi tu n'es là que pour la cuisine et la lessive ».

Maintenant, je suis enceinte de 5 mois. C'est un enfant illégitime. Quand j'étais seule, j'avais beaucoup de travail. Quand la deuxième est arrivée nous avons partagé les corvées, la fatigue, nos peines, la hogra.

Je suis restée dans cette maison près de 6 mois. Puis nous avons changé de lieu. Cela s'est fait très rapidement. Dans cette maison des gens nous surveillaient aussi mais c'était des gens ordinaires, sans armes. Ils nous donnaient à boire et à manger. Mais comme nous avons peur nous n'avons pas bougé. Nous sommes restées là un mois puis les gendarmes sont arrivés.

Ils méprisent les femmes. Ils disaient tout le temps : « tu ne parles pas, tu ne bouges pas, si tu parles... ». Tu ne devais ni bouger, ni parler, ni chercher à comprendre, surtout ne pas penser à s'enfuir, toi et tes parents seraient tués.

J'ai été enfermée pendant 7 mois. Je n'avais aucune nouvelle de mes parents, ils ne savaient rien de moi depuis mon départ. Je suis partie sans leur accord, ils ne pouvaient pas me retrouver. J'étais dans une région inconnue, dans une maison isolée, je ne savais même où j'étais. Je ne savais pas que c'était un terroriste, pour moi c'était un homme ordinaire, un jeune qui voulait se marier. On faisait tout ce qu'ils voulaient, ils ont voulu qu'on porte un djelbab, on l'a fait. »

Yamina, 30 ans

« J'ai été mariée à un terroriste.

J'étais à la maison. Je l'ai connu en novembre. Nous sommes sortis ensemble. C'était le copain à mon beau-frère. Ce n'était pas vraiment mon beau-frère. Ma sœur n'était pas vraiment fiancée car mon père avait refusé le mariage. Elle est partie avec lui. Mon père l'a reniée. Elle avait décidé de partir, de vivre sa vie, alors cela ne le regardait plus. Il ne l'a pas recherchée. Elle est partie en octobre. Si nous avions su où elle était, elle aurait été perdue mais pas deux.

Peu de temps après son départ il m'a donné des nouvelles de ma sœur ; il disait qu'elle vivait très bien, tout marchait pour elle. Il disait aussi que « Ce serait bien que vous soyez ensemble ... ». Je savais qu'elle était partie avec son fiancé, elle l'avait décidé. Mais même moi, on ne m'aurait jamais dit la vérité si j'avais demandé plus de précisions sur le lieu où elle était, comment elle vivait.

Je ne savais pas que c'était un terroriste. Il n'allait pas me montrer ses intentions. Il disait qu'il voulait se marier avec moi. Comme il est venu seul demander ma main, mon père a refusé. Pour mon père,

personne n'est seul, il n'y a pas d'arbre sans racines comme il disait. Il m'avait raconté qu'il était orphelin, élevé par sa tante maternelle qui voulait le marier à sa fille, mais que lui ne voulait pas. Donc il ne voulait pas se faire accompagner par sa tante. Moi je l'ai cru.

Finalement il m'a convaincue. En décembre il m'a donné un jour rendez-vous. Ma sœur avait pris toutes ses affaires, moi je n'avais pris qu'un petit sachet où j'avais mis deux changes et je suis partie en cachette. Mes parents savaient que je sortais avec quelqu'un mais ne pensaient pas que j'irais jusqu'à m'enfuir avec lui. On s'est retrouvés en fin d'après midi et nous sommes allés passer la nuit dans un hôtel. Il m'a dit : « je suis allée avec quelqu'un à la mosquée et nous avons lu la fetha avant de venir te chercher ». Il était allé à la mosquée avec quelqu'un, comme si cette personne était mon tuteur, ou peut être l'a-t-il présenté comme mon frère. Mais pour moi, ce n'était pas valable sans mon accord et sans la présence d'un membre de ma famille. C'était un mariage nul. J'étais convaincue et en même temps pas convaincue. Il me disait qu'après, il irait avec le mari de ma sœur mettre mon père au pied du mur et celui-ci ne pourrait plus refuser.

La première nuit nous n'avons pas eu de relations. Je ne sais pas quelle était son idée... ou bien il ne voulait pas utiliser la violence. Nous avons discuté toute la nuit. Il disait qu'il était dans les affaires. Quand je le questionnais sur sa famille il me disait « après... ». Le lendemain nous avons pris un taxi qui m'a amenée dans cette maison. Je suis entrée et j'ai trouvé des hommes cagoulés. J'ai eu peur. Ce n'est pas normal que quelqu'un cache son visage. Il m'a amenée dans cette pièce et là j'ai retrouvé ma sœur. Elle pleurait, m'embrassait... Je lui demandais « Qu'est ce que tu as ? » Puis elle m'a raconté : « notre vie est perdue, ce sont des terroristes... » Peu après il m'a fait appeler. Je lui ai dit : « c'est quoi ? c'est une trahison ! » Il m'a dit : « c'est fini, tu peux parler, dire ce que tu veux, pleurer, tu feras ce que je te dirai ». Il m'a violée la première nuit dans la maison, il m'a prise de force. Toutes les nuits c'était la même chose pour toutes les filles.

C'était quoi la vie de tous les jours : dès le réveil, cuisine, le linge, beaucoup de lessive. Tu ne peux pas dire que tu est malade, que tu as besoin d'un médecin. On n'avait pas le droit de se plaindre, de dire qu'on était épuisées. Pour eux on devait être fortes. A chaque fois que quelqu'un arrivait la quantité de travail augmentait. Quand je suis arrivée nous étions trois, puis il y eut quatre femmes. Nous étions toute la journée enfermées. Nous ne nous lavions pas pendant parfois 15 à 20 jours. Des esclaves. Nous pensions à nous évader, nous disions que même si l'une de nous mourait, les autres pourraient être sauvées. Mais c'était impossible, il y avait des gardes même quand nous allions aux toilettes. Nous étions sales, crevées, malades. Nous étions arrivées à nous détester nous-mêmes. Ils nous disaient « vous êtes de la khorda » (friperie). Quand notre état s'est dégradé, ils nous ont laissées partir. On était épuisées.

Il me frappait toutes les nuits, toute la journée Dès qu'il te donne un ordre tu dois l'exécuter, si jamais tu oublies quelque chose... Des fois ils nous donnaient une heure pour faire la lessive. Il fallait que la bouffe soit prête à telle heure, ou bien on ne devait étendre le linge qu'à telle heure sinon il y avait une sanction : on nous frappait.

Nous étions enfermées, nous trimions toute la journée, de force. Nous étions dans une autre époque. Nous prions pour que la mort vienne. Nous étions désespérées. Plusieurs fois nous avons tenter de fuir mais il y avait une surveillance constante. Je suis restée 5 mois dans cette maison. Je ne suis jamais sortie. Nous avons eu les mêmes conditions dans la deuxième maison. Nous étions 4 et nous n'en pouvions plus. On finissait par se chamailler entre nous. Eux utilisaient la violence, nous nous utilisions le refus. C'était toujours refus, gifles, coups.

La polygamie était courante, pas un ne se suffisait d'une femme. C'était un principe ; il devait trouver le repos dans chaque endroit où ils allaient, quelqu'un qui travaille pour eux. Pour eux tout était facile, si une femme leur plaisait ils la prenaient. Ils nous disaient :

« on vous a amenées pour travailler, vous êtes des esclaves, vous n'avez rien à comprendre. »

Quand je n'en pouvais plus je lui disais « vous nous prenez pour des esclaves ! ». Il disait « tu te prends pour une femme ? J'en ai plusieurs, mieux que toi ». Toutes les filles ont entendu les mêmes insultes. Quand une pleurait, on la consolait, on discutait et on se rendait compte que tous disaient la même chose. Tout était facile pour eux ; chacun avait plusieurs femmes, certaines mariées par charia, mais elle n'avaient pas de relations avec leurs familles. Une était mariée légalement et son mari l'a ramenée ; elle n'avait plus de relations avec sa famille. Elle ne savait pas que son mari était un terroriste jusqu'à ce qu'il la mette devant le fait accompli... Elle vivait aussi avec nous.

Nous étions enceintes. Nous ne pouvions plus tenir le rythme de travail. On pensait au début que notre situation s'améliorerait mais c'est allé de mal en pis, physiquement, psychologiquement. On ne se lavait plus, on ne se coiffait plus, on n'en pouvait plus. On nous a mises dans la 2^{ème} maison avec un garde et on ne nous demandait plus rien. Ces gens nous ont utilisées jusqu'au bout puis ils se sont débarrassés de nous. Ils disaient « vous ne pouvez plus remplir vos tâches », mais en même temps ils ne nous laissaient pas repartir. Ils craignaient que leur secret soit percé. Dans la deuxième maison il m'a dit : « tu va être gravement sanctionnée ». Je ne voyais pas ce que pouvait être cette sanction puisque nous étions battues constamment, nous avions pris l'habitude, c'était comme manger et boire.

J'ai été emprisonnée, malade, opprimée, violée. (elle pleure).
Personne ne doit tomber entre leurs mains. Plutôt mourir que subir ça. »

Oum el kheir, 35 ans

Oum el Kheir est très inquiète de l'état de ses deux enfants (un garçon de 13 ans et une fille de 9 ans). Ils présentent des troubles. Le garçon souffre d'un état dépressif, la fille souffre d'une grande inhibition, à l'origine de problèmes de communication. Les débuts des troubles commencent en 1996 quand le père est enlevé par les forces de sécurité.

La femme n'a pas d'information sur son mari depuis sa disparition, ni sur le lieu où il se trouverait. Les seules informations dont elle dispose viennent des rumeurs. Des personnes lui auraient dit qu'il se trouverait dans une prison militaire. Les seules ressources qu'elle possède lui viennent d'un emploi de femme de ménage qu'elle fait à mi-temps dans une école.

Zina

Zina amène son enfant âgé de 7 ans souffrant de troubles. Il avait 6 mois quand des terroristes sont venus enlever de la maison son père, greffier de profession. Depuis l'enlèvement aucune nouvelle de son sort n'est parvenue à la famille.

Zina est complètement bloquée, sans ressources, sa situation de veuve d'un homme considéré comme décédé ou disparu n'est pas définie. Elle n'a aucun papier lui permettant de recevoir le statut de victime du terrorisme.

Famille D

La famille est composée de 8 personnes dont le père a été assassiné par les terroristes. La veuve âgée de 47 ans est illettrée. La famille occupe actuellement une pièce héritée des grands parents.

Malgré de grandes ressources laissées par le père, la famille vit dans la précarité et ceci en raison de « l'immobilisme de l'administration et de la corruption qui mine la justice ». Les autorités ont refusé de délivrer à la mère un certificat de décès. Deux témoins de l'assassinat, qui sont deux terroristes repentis, sont prêts à témoigner, sous serment, avoir assisté à son exécution. Toutes les demandes auprès des autorités pour permettre à la famille de rentrer dans ses biens sont bloquées et l'argument de l'absence de cette pièce incontournable en fait un alibi inattaquable pour justifier leur refus. Les problèmes s'amoncellent à partir de ce problème administratif :

- Impossible d'obtenir le certificat de décès
- Impossible d'obtenir la pension de victime du terrorisme
- Un camion est sur cale car il est impossible de régulariser la carte grise
- La voiture piégée n'a pas encore reçu le certificat de radiation pour être indemnisée
- Impossible d'obtenir le capital décès de l'organisme de l'employeur
- Electricité coupée en raison de factures impayées
- Absence d'aide financière
- Scolarisation des enfants chaotique et incertaine pour des raisons matérielles
- Impossibilité d'accès aux soins médicaux en raison de la cherté des médicaments
- Chômage des deux jeunes fils qui refusent l'assistanat

Meriama

« J'ai été placée dans une famille en garde payante à l'âge de 3 ans. On ne m'a pas envoyée à l'école, je suis analphabète. J'ai toujours beaucoup travaillé à la maison car il y avait de nombreux

garçons et pas de filles. J'étais donc l'esclave de tout le monde. Je n'arrêtais pas de faire les travaux ménagers : cuisiner, pétrir du pain, laver le linge et repasser. La nuit j'étais épuisée mais malgré cela il arrivait qu'un de mes « frères », enfin, je veux dire les enfants de ma nourrice, me réveille pour que je lui prépare autre chose à manger car le dîner n'avait pas été à son goût. Et avec tout cela j'étais souvent insultée et humiliée.

A majorité la DAS a cessé de payer (la famille d'accueil) et les problèmes ont commencé. C'était les disputes matin et soir. Moi j'étais révoltée et je disais ce que je pensais. Un jour ma nourrice m'a accusée de lui avoir volé ses bijoux et elle m'a renvoyée de la maison. J'ai frappé à toutes les portes. La DAS disait qu'elle ne pouvait rien faire car j'étais majeure et elle n'avait pas de structure qui puissent accueillir les pupilles de l'Etat de plus de 19 ans.

Pour la première fois de ma vie je me retrouvais à la rue. Je tremblais de peur. Au fur et à mesure que temps passé, je me rendais compte de ma condition : je n'étais rien et je n'avais personne au monde. J'ai passé 2 ans dehors. Ce fut très difficile. Dormir les premiers temps dans les halls d'immeubles n'était pas toujours possible : soit on me renvoyait, soit on voulait abuser de moi. Mendier aussi n'était pas facile, non seulement les gens ne donnent rien mais en plus ils font des remarques du genre « va plutôt travailler, rentre chez toi » etc.

Personne n'accepte de te faire travailler. Qui va faire entrer une vagabonde chez lui ? Je me suis ouvert les veines avec un morceau de verre. Comme je saignais beaucoup les pompiers m'ont emmenée à l'hôpital.

Après cela j'ai tout appris pour survivre : voler, me bagarrer, me droguer, jusqu'à ce que je rencontre un homme qui a été très bon avec moi pendant quelques temps. Je suis tombée enceinte. On ne voulait pas me garder à l'hôpital. Je suis restée dehors jusqu'au moment de l'accouchement. J'ai eu des douleurs horribles à 2

heures du matin. Je hurlais comme un animal, et je suis partie toute seule à l'hôpital. Le lendemain je suis sortie avec mon fils dans les bras. Quelque mois après l'assistance sociale m'a emmenée dans un centre d'accueil. »

Emna

23 ans, handicapée

Emna est handicapée à 100 %, elle vit dans un fauteuil roulant et a un retard mental associé. Son frère qui l'aime beaucoup la sort parfois autour de la maison prendre le soleil. Emna adore les voitures qu'elle n'a pas souvent l'occasion de prendre car sa famille est démunie. Quand un voisin qui a une belle « Clio » propose à son frère de l'emmenner faire un tour, celui-ci la lui confie sans crainte, d'autant qu'Emna exprime très fortement sa joie à l'idée d'une balade. Elle sera déposée un peu plus tard devant la maison sans baskets, les vêtements débraillés, dans un état de frayeur et d'agitation extrême. Elle est bouleversée mais sans moyens de s'exprimer et de dire à sa famille ce qui s'est passé. Ce sont des témoins de la scène, l'imam de la mosquée et d'autres personnes qui viennent quelques heures plus tard raconter à son frère de ce qu'ils ont vu de loin. Le jeune homme l'a emmenée dans un endroit retiré et a tenté de la violer.

Le frère, accompagné des témoins dépose plainte à la gendarmerie qui ouvre immédiatement une enquête et arrête l'agresseur. Il loue un fourgon malgré le peu de moyens financiers et emmène la victime à l'hôpital de la ville. Des examens et des certificats médicaux viendront confirmer qu'elle a subi une tentative de viol avec violences.

L'affaire arrive au tribunal. A la fin du procès l'agresseur est relaxé. Le frère est effondré par le verdict et a des idées de meurtres envers le violeur de sa sœur. Sans moyens financiers, sans appuis, toute plainte est vouée à l'échec. Il ira dénoncer la situation à la presse qui

en fera un article. Il demande l'aide de l'Association des Handicapés qui écrit au procureur de la République mais ces tentatives n'auront aucun effet et le criminel ne sera pas inquiété.

Hadria, 49 ans

« J'ai 49 ans et je me suis mariée en Algérie. Depuis 18 ans je vis en France où j'ai travaillé dans l'épicerie de mon mari, en plus de tous les travaux ménagers que j'ai pris en charge. Le problème est que je ne peux avoir d'enfants alors que mon mari a besoin d'un héritier. Nos relations se sont détériorées et il a voulu me répudier chez mes parents qui vivent en France. Après mon refus, je me suis retrouvée cloîtrée à la maison, sans même avoir la possibilité de continuer de travailler à l'épicerie.

Mon mari est parti en Algérie où il s'est remarié. Sa deuxième femme est restée au pays, et je me retrouve ici délaissée, dans une situation difficile : malade, j'ai pris du poids, et je suis sans ressources. Je continue malgré tout à assurer l'entretien de la maison et de son linge. Je n'ai plus d'argent et ne sais plus quoi faire. Le mariage a été conclu en Algérie et je vis en France ; de quelle législation je dépends ? Est-ce que je peux demander le divorce ? A-t-il le droit de me mettre à la porte ? Ai-je des droits à faire valoir ? La polygamie est-elle admise en France ? Pendant tout le temps où j'ai travaillé à l'épicerie je n'ai pas été déclarée, est-ce que je peux toucher des indemnités ? »

Loubna

« En juillet 1989 j'ai signé un contrat de mariage avec un cousin du 1^{er} degré, non par choix, mais parce que c'était un « arrangement » entre les deux familles. Le mariage ne fut consommé qu'en juillet

1990. J'ai toujours vécu en France, où j'ai poursuivi mes études et ai exercé une activité professionnelle, dans une Mission Locale Jeunes. Mon mari changea totalement d'attitude dès la consommation du mariage, et refusa que je puisse exercer une activité professionnelle, alors que c'était l'une des conditions qui m'avaient fait accepter le mariage. Il collectionnait les aventures féminines (avec la complicité d'une de ses sœurs qui acceptait de le recevoir chez elles avec ses conquêtes). J'appris également qu'il était suivi par un psychiatre.

En novembre 1990, soit à peine 4 mois après le mariage, il cessa toute activité professionnelle (il était agent de l'ordre public), alors qu'il n'avait qu'une année de travail au sein de la police. Il est resté sans travailler jusqu'à ma répudiation, c'est-à-dire jusqu'en décembre 1991. Il ne possédait pas de logement ; nous étions logés dans la maison de mes parents en Algérie. Pour faire vivre notre couple j'ai dû vendre mes vêtements et mes bijoux et mes parents payaient les factures d'électricité de gaz et d'eau. Au début de ma grossesse, lasse d'être cloîtrée et de subvenir aux besoins les plus élémentaires du couple : nourriture, vêtements etc ..., je le mis devant ses responsabilités : reprendre son travail, me laisser travailler, et essayer de sauver « le couple ». A quoi il me répondit : « En Algérie, un homme fait ce qu'il veut de sa vie, il a tous les droits sur sa femme, et une « pute » d'émigrée ne changera rien à sa façon de vivre. Tu peux partir. De plus qui me dit que l'enfant que tu portes est à moi ? »

En janvier 1992 je suis donc revenue en France où toute ma grossesse fut suivie. En avril 1992 j'ai téléphoné à mon mari pour qu'il m'envoie le livret de famille qui pouvait m'être utile pour l'accouchement. Sa réponse fut négative. Second coup de fil, à ma belle mère (c'est ma tante) cette fois-ci. Sa réponse fut identique à celle de son fils : « cet enfant n'est pas de mon fils, débrouille toi toute seule. » Le jour de l'accouchement j'ai encore appelé mon mari pour lui dire qu'il venait d'avoir un fils. Ce à quoi il me répondit textuellement : « j'ai fait des analyses, je suis stérile, tu

peux mettre ton bâtard à ton nom.» Ces mots resteront à jamais gravés dans ma mémoire.

En juillet 1992 alors que mes parents se trouvaient en vacances en Algérie, mon mari s'est mis à les harceler, à leur domicile, au téléphone et même lorsqu'ils étaient en visite chez des amis. Il leur disait : « l'enfant que vient d'avoir votre fille n'est pas de moi, votre fille est une pute. »

Début août 1992 je me suis rendue donc en Algérie avec mon fils afin de mettre les choses au point. J'y suis restée jusqu'en octobre 1992. Pendant ces deux mois, et malgré mes demandes et celles de mes parents pour qu'il vienne s'expliquer et voir son fils, mon mari n'a pas daigné répondre.

Bien qu'ayant été rejetée ainsi que l'enfant que je portais, il n'y avait de ma part aucune intention de nuire. J'ai donné, comme deuxième prénom à mon fils, le prénom de mon mari. De plus je n'ai reconnu mon enfant que le 22.05.1992 c'est à dire à ma sortie de la maternité, car j'avais toujours l'espoir de recevoir le livret de famille.

En mai 2001 mon fils a eu 9 ans et jamais son GENITEUR (en raison des propos qu'il a tenu je me refuse à le désigner comme son père) n'a participé d'aucune manière à son entretien, ni à son éducation, pas plus qu'il ne lui a téléphoné, ne serait-ce qu'une fois pour son anniversaire ou une fête religieuse ;

En 1993 mon mari entame une procédure pour « abandon de famille » en Algérie. Je fus condamnée par contumace à 6 mois de prison avec sursis et une amende de 2000 DA.

En 1996 mon divorce fut prononcé par un tribunal français et l'autorité parentale m'a été accordée exclusivement.

Fin mars 2001 j'ai reçu par l'intermédiaire du tribunal de grande instance de ma ville une assignation à comparaître devant le tribunal de Ras el Oued le 14.02.2001. Encore une fois mon ex-époux donne

dans la mauvaise foi puisque, dans sa requête, il me fait porter tous les torts, niant la répudiation et le fait qu'il ait rejeté mon fils en le qualifiant d'enfant adultérin. Il ne veut pas reconnaître le divorce prononcé en France et demande notamment l'application des articles 2, 5, 6 des accords bilatéraux entre la France et l'Algérie (accords dont j'ignore la teneur). Il demande également l'application du code de la famille. De victime, je me retrouve coupable. En tant que ressortissante française (mon fils l'est aussi) dois je continuer à ignorer la procédure algérienne, ou prendre contact avec un avocat algérien ? Mon silence ne risque t-il pas de me porter préjudice ?

Pour l'anecdote, mon mari s'est remarié au début de l'année 2001, et à cette occasion mon ex-belle-mère et néanmoins tante maternelle m'a demandé de rendre une armoire qui faisait partie de la chambre à coucher, et que j'avais achetée avec mes deniers, lors de mon mariage avec son fils. A aucun moment elle n'a demandé des nouvelles de son petit fils ».

Saloua

Saloua mariée et mère d'un enfant est arrêté l'automne 1997 à son domicile par des civils armés. Elle est placée dans un centre de détention pendant 25 jours. Elle sera soumise à la torture par technique du chiffon, aux brûlures de cigarettes sur les mains, à des menaces de viol et de mort.

Khadédja

Khadédja est arrêtée l'automne 1999 par des policiers qui recherchait son mari. Elle est séquestrée durant 10 jours. Elle sera soumise à la torture par technique du chiffon, de brûlures de cigarettes sur les mains et rouée de coups. Elle dépose plainte contre ses tortionnaires mais sa plainte restera sans suite.

HASSI MESSAOUD

Juillet 2001

Zineb

« Ils sont entrés à plusieurs et m'ont battue, violée. Ils m'ont sodomisée avec un bâton. L'un d'eux voulait me couper les doigts de la main avec un couteau. Je l'ai supplié de ne pas le faire. J'ai enlevé ma bague et je lui ai donnée, mais ce n'est pas ça qui l'intéressait. Heureusement qu'il n'a pas eu le temps de terminer son acte.

Mon fils est militaire. J'ai peur qu'il apprenne ce qui s'est passé ici, surtout qu'on a dit qu'on était des prostituées. Qu'est ce qu'il va penser ? Ma mère était une moudjahida, elle a été elle même emprisonnée et torturée durant la guerre. »

Nacéra

« Ils m'ont sauvagement battue et m'ont soumise à des sévices sexuels. Le pire c'est qu'un journaliste a écrit mon nom et m'a prise en photo. Mon frère a lu le journal et a mis mes enfants, qui étaient chez lui, à la rue. Je suis très inquiète et je n'ai pas d'argent pour aller les voir. Je ne sais même pas où les emmener maintenant. Comment ont-ils pu nous faire ça ? La misère nous a poussées ici, à des centaines de kilomètres de nos familles, et eux, à cause de ce

chiffon de parterre qu'on passe dans les bureaux tous les jours, ils ont bousillé nos vies ».

Farida

«Ils m'ont introduit leurs poings en moi (dans le vagin) et ils m'ont poignardée. Mon corps est lacéré de coups de couteaux. Ensuite ils m'ont enterrée vivante. On m'a transporté à la morgue. Quand ils allaient m'enfermer dans le tiroir frigorifique j'ai bougé mon bras. J'ai échappé deux fois à la mort mais nous aurions dû mourir, car aujourd'hui nous sommes des mortes vivantes. Les terroristes sont plus cléments car au moins, eux, ils t'achèvent. J'a des crises, alors on m'évacue à l'hôpital, on me place une perfusion de valium et je retourne après à l'auberge ».

Pourquoi tant de violences

Ces témoignages sont les exemples d'un large éventail, non exhaustif, de violences contre les femmes et les enfants, qui vont de la menace, l'intimidation, l'abandon, la négligence et le manque de soins, aux coups jusqu'à la mort « accidentelle » ou volontaire. Ce sont des atteintes à l'intégrité physique, viols et autres maltraitements sexuelles, crimes terroristes, mais également des violences verbales, insultes, menaces, paroles dévalorisantes, et des atteintes aux droits des personnes par des institutions.

Il est indispensable de souligner que les témoignages rapportés ne représentent que la pointe d'un iceberg de détresse parce que la plupart des victimes ne sont pas soutenues pour parler, parfois même empêchées de le faire, ou se heurtent à de multiples obstacles à tous les niveaux. Néanmoins, ces témoignages sont un cri de plus pour rompre la conspiration du silence. Ils sont représentatifs de la volonté d'interpeller les pouvoirs publics dont la responsabilité pour la prise en charge efficace des victimes est prioritaire. Ils visent aussi à sensibiliser la société menacée d'accoutumance face à la banalisation de toutes les violences.

Ce qui lie ces récits c'est d'abord le déni de l'autre comme être entier de volonté, de désirs et de projets personnels. C'est aussi la détermination de « faire mal à l'autre » quels que soient son âge, enfant ou adulte, ses capacités, handicapé ou avec tous ses moyens

physiques et mentaux, écrasé par cette volonté de toute puissance de l'autre. Les victimes sont de tout âge, mais les jeunes paraissent plus exposées que les plus âgées. Les violences s'exercent envers les femmes, des enfants, filles et garçons et sont essentiellement d'origine masculine. Elles s'inscrivent essentiellement dans la famille mais elles s'observent également dans la vie publique et sur les lieux de travail, et récemment dans la sphère politique.

La violence conjugale est la plus fréquente ; le foyer est le lieu privilégié de la maltraitance. Cette violence s'exerce à l'abri des regards et de l'intervention des tiers, dans le silence des victimes et sous le regard des enfants.

Nous avons délibérément tenu à soulever en même temps que la violence contre les femmes celle qui touche les enfants parce que souvent le phénomène les atteint en même temps dans la famille et pour des raisons équivalentes dans les autres sphères. Les femmes et les enfants sont deux catégories de mineurs sur lesquels les hommes (et les adultes en général pour ce qui concerne les enfants) exercent leur pouvoir, bien que cette violence soit différente dans ses origines et ses conséquences sociales.

Le terme « enfant » renvoie à une classe d'âge, de mineurs incapables juridiquement, mais dont le statut est provisoire. Alors que le garçon, dès qu'il acquiert assez de force physique pourra se défendre contre son agresseur et même devenir un agresseur: à son tour, la petite fille deviendra une victime potentielle à l'âge adulte.

Ces violences subies par des personnes vulnérables provoquent autant de blessures physiques que de détresses psychologiques multiples et sévères qui peuvent être transmises sur plusieurs générations. Cette détresse se traduit par la difficulté à se prendre en charge, à exister en tant qu'individu, à se positionner dans le groupe, à s'investir dans des relations affectives au sens large. A l'origine de ces manifestations on observe un grand sentiment de culpabilité, de dévalorisation conduisant à un repli sur soi ou déni de soi, à l'autopunition ou au suicide, à la reproduction de la violence envers des êtres plus faibles, à la non possibilité de se projeter dans l'avenir, à la haine de la gente masculine et au désir de vengeance.

La prime éducation inculque aux filles que leur seul avenir est d'être au service des autres : famille, parents, frères, mari, enfants, et à intérioriser le mariage et l'enfantement comme leur seul destin. Malgré l'évolution de la scolarisation et de l'emploi des femmes, le mariage reste pour la quasi majorité le seul statut social valorisé et la « solution » aux problèmes familiaux. Les fonctions des femmes et des hommes deviennent alors des « rôles naturels ». La société privilégiant la filiation par l'homme et le plaçant au centre du fonctionnement du groupe, donne le pouvoir au père, frère, époux, de gérer le temps, l'espace et le corps de la femme. Le devoir de respect de sa place de chef passe par la force physique qui occulte le dialogue et renforce sa virilité. La dépendance matérielle dans laquelle vivent la grande majorité des femmes conduit nombre d'entre elles à accepter une vie humiliante avec un conjoint qui exerce une véritable tyrannie sur le foyer. Pour les enfants, le plus souvent, la mère est prête à accepter la condition qui lui est faite ; la pression familiale joue dans le même sens, celui du sacrifice de la mère aux intérêts de l'enfant. Conditionnée à accepter cette situation, par loyauté et malgré elle, la femme se retrouve piégée dans une spirale de violence.

Les violences ont des manifestations directes ou indirectes sur tout le groupe car il est impossible à l'être humain de ne pas communiquer, quelle que soit la forme. Cette violence attaque et désintègre les liens entre les personnes victimes et leur famille, leur communauté ou leur environnement. La rupture des liens implique l'exclusion, renforce la stigmatisation de ces personnes et accentue fortement leur détresse.

Il est difficile de caractériser chaque témoignage car il s'agit souvent d'une imbrication de plusieurs violences liées ou sont des conséquences de divers types de violences. De même, les diverses formes de violences, dans les différents espaces, familial, public, institutionnel s'alimentent mutuellement pour reléguer la victime dans sa solitude.

Qui sont les agresseurs

1 – Ce sont les membres de la famille

Père : Violences physiques et morales, imposition aux filles de travaux pour les terroristes, pédophilie, inceste et imposition de contraceptifs, avortement forcé, tortures, prostitution forcée, abandon d'enfant, filles offertes aux terroristes, extorsion de biens, dénonciation fautive pour inceste, séquestration, non scolarisation des enfants, mariage forcé, contrainte à la mendicité, travaux dangereux d'un mineur, coups mortels à enfant, enlèvement d'enfants à leur mère, refus d'assumer ses actes, de reconnaître l'enfant et de lui donner un nom, refus de légaliser un mariage par « fetha » et de donner le nom à l'enfant, soutien de l'oncle pédophile.

Frère : Violences physiques et morales, pédophilie et inceste, séquestration, tortures morales, menaces de mort, travail forcé d'entretien des terroristes.

Oncle : Inceste, pédophilie, tortures physiques sur enfants

Cousin : Violences physiques, menaces, harcèlement sexuel, chantage, diffamation

Epoux : Enfermement, interdiction de toute relation sociale, négligence, refus de soins qui entraîne la mort, refus

de nourriture, remariage sans consentement, abandon de femme et d'enfants sans ressources, violences physiques, morales, accaparement des biens de l'épouse, de son salaire, chantage de mettre la famille à la rue, imposition d'une co-épouse dans le logement, non versement de la pension alimentaire aux enfants pendant des années, abandon de personne handicapée, interdiction de travail.

Famille : Reniement d'un enfant né dans le cadre du mariage par « fatha », rejet de la fille mineure victime d'inceste, pression sur la victime pour qu'elle pardonne à l'oncle incestueux, mise à la rue des petits-enfants dont la mère est qualifiée de « prostituée » par la presse, refus de soutien aux enfants dont les parents ont été assassinés, non dénonciation aux autorités de l'enlèvement et viols subis par la fille.

Fiancé : Enlèvement, séquestration, viols répétés, travaux forcés d'entretien des terroristes.

Compagnon : Avortement forcé, abandon, refus de reconnaître l'enfant.

2 – *Ce sont des individus isolés ou des groupes, que l'agression se produise dans le domicile, dans la rue ou sur les lieux de travail.*

Violences individuelles : viol, tentative de viol, agression, brûlures graves, sévices sexuels, harcèlement sexuel au travail.

Violence de groupe : enlèvement, séquestration et viol collectif durant plusieurs jours, agression collective contre des femmes, tortures sexuelles, viols, coups de couteau, gourdin, bâton, enterrement vive d'une femme, destruction et pillage de biens, menaces de représailles sur les enfants en cas de dénonciation.

3 – Ce sont les terroristes

Tortures morales, assassinat des parents, du mari, de la femme, des frères et sœurs, des enfants, enlèvement, séquestration, travaux forcés, viols collectifs, viols individuels, vols, pillage.

4 - Ce sont les institutions :

Etat : non reconnaissance du statut de victimes du terrorisme aux femmes violées, criminels amnistiés.

Ecole : violences physiques sur les élèves, insultes, humiliations.

Presse, télévision : large place accordée aux accusations de prostitution contre les travailleuses victimes de Hassi Messaoud, femmes jetées en pâture dans leur village après avoir témoigné à visage découvert à la télévision contre les terroristes violeurs.

Justice : lenteurs et blocages de la justice dans l'étude des plaintes, obligation d'un certificat d'ITT de médecine légale de 15 jours pour le dépôt de plainte, réceptivité de la justice aux pressions extérieures, tolérance à la violence familiale toujours banalisée, disparition de dossiers, non prise en compte des témoignages d'enfants.

Législations

Code de la famille : inégalité des citoyens face au divorce et à la répudiation, devoir d'obéissance au chef de famille, tutelle unique sur les enfants.

Inexistence juridique des enfants abandonnés ou nés de mariage par « fatiha » mise à la rue les pupilles de l'Etat à 19 ans quelle que soit leur situation matérielle.

Employeurs : non respect du droit du travail, licenciement de victimes d'agressions collectives (événements de Hassi Messaoud) pour « absences irrégulières », classement sans suites des plaintes de harcèlement sexuel.

Services de sécurité : violences, plaintes non enregistrées, plaintes enregistrées et non transmises à la justice, refus de dresser procès verbal de l'état de la victime, placement d'une victime de viol collectif dans une caserne (milieu exclusivement masculin) sans égard pour son traumatisme, refus de dresser procès verbal de disparition, refus d'enregistrer témoignage concernant la personne disparue.

Autorités locales : retrait d'une décision d'attribution d'un logement social à une femme victime du terrorisme parce qu'elle n'est pas chef de famille légale et la laisse à la rue avec les enfants ; non désignation d'un médecin légiste pour les victimes de Hassi Messaoud, pas de déclaration sur les événements ni de démenti sur la qualification de « prostituées » de ces victimes, pas de soutien pour leur dire leur droits ou les procédures de plainte contre les agresseurs ou les employeurs ; pas de soutien aux femmes (non violentées) mais ayant perdu tous leurs biens dans les événements.

Administration publique : refus d'aide financière à une jeune fonctionnaire brûlée dans la rue, alors que des milliards par an sont généreusement attribués à des festivités.

Les services de santé publique : maltraitance des mères célibataires accouchant à l'hôpital, coups, humiliations, non prise en charge sur le plan médical, non respect de la réglementation concernant la relation des mères à leur enfant (présentation des enfants à la mère, allaitement) et des délais de décision pour la garde ou le placement en pouponnière ; prise en charge médicale largement insuffisante et courte des victimes de Hassi Messaoud ; les victimes n'ont pas reçu de certificat médical pour justifier leur état à leur employeur, ni de certificat de médecin légiste.

Centre d'éducation spécialisé : placement d'une enfant de 8 ans au milieu d'adolescentes et adultes contre toutes les règles de protection des mineurs.

Quel recours pour les victimes

L'analyse des témoignages sur les violences physiques fait la lumière sur les risques vitaux d'abord, ainsi que sur l'éventualité d'handicaps physiques de gravité variable, de séquelles définitives entraînant des incapacités totales ou partielles. La description des lésions organiques sous forme d'un inventaire exhaustif qui relève de la compétence de tout médecin, est consignée dans un certificat, le fameux « certificat médical » dont la valeur, l'impact, la signification même, sont frappés de méconnaissance, voire d'ambiguïté. En effet, les questions soulevées par ce document découlent d'abord de sa nature, au confluent de deux domaines bien distincts, le médical et le juridique. C'est pourquoi, de plus en plus, seuls les certificats médicaux établis par les médecins légistes sont pris en compte par les institutions – notamment les instances juridiques – du fait que les médecins légistes sont crédités d'une qualification supplémentaire – celle de juriste. Il est légitime de se demander si la délivrance, par la médecine légale exclusivement, de certificats est un principe juridique authentique ou bien seulement un fait de jurisprudence, mais installé au point d'être institutionnalisé, par habitude et par facilité. Ensuite la croyance que cette pièce est requise pour le dépôt de plainte et représente un passage obligé pour ester en justice est solidement ancrée dans les esprits. Pas seulement d'ailleurs auprès des victimes, mais aussi des services de police, voire même des tribunaux. Qu'en est-il

finalement de la légitimité de cette pièce mise entre les mains de la victime ?

Quoiqu'il en soit, cette situation au sein du corps médical a des implications qui méritent d'être soulignées, même si elles sont aisées à deviner. Les médecins, dans leur grande majorité, abandonnent à leurs confrères légistes la charge liée au certificat médical ; ils méconnaissent de plus en plus les règles de sa rédaction, se désintéressent de sa portée pour la victime, se délestent de la responsabilité que cet acte médical aussi implique ; et surtout, ils perdent l'habitude de la confrontation avec les victimes de violences, donc avec leur détresse et leur abandon. Si bien que, en dehors des médecins légistes, les praticiens ne peuvent pas réserver aux victimes de violences un regard différent de celui posé par les personnes frappées accidentellement par la maladie. Cette incapacité découle aussi des lacunes de l'enseignement médical qui ne fait pratiquement aucune place à l'apprentissage des conséquences physiques et psychologiques des violences ; pas un cours en effet sur les lésions infligées volontairement par nos semblables, hormis « le syndrome dit des enfants battus » souvent abordé comme une simple curiosité médicale radiologique. Il n'y a, par exemple, aucune allusion à la torture, ni à ses techniques, des plus grossières aux plus sophistiquées, ni à ses séquelles, de diagnostic d'autant plus difficile que la pratique de la torture aura été plus élaborée. Il n'y a pas non plus dans le cursus des études médicales d'enseignement sur le « syndrome de stress post traumatique ». Ce terme, ou celui de psychotraumatisme, regroupe un ensemble de signes physiques et surtout psychiques que présentent les victimes d'un traumatisme violent et particulier, car il représente une expérience brutale et singulière de « rencontre avec la mort ». Irruption d'autant plus dévastatrice quand ce face à face avec la mort est provoqué, non pas par une catastrophe naturelle, mais infligé volontairement par un humain, un autre soi même. Ce constat ne concerne pas seulement la violence liée aux événements politiques mais aussi les violences dites « ordinaires », endémiques

et cachées qui, de tout temps, gangrènent notre société. Ce fait avait déjà été souligné dans le préambule, la révélation, la médiatisation des actes terroristes ont donné de la visibilité à toutes les formes de violence.

Or il devient urgent et fondamental que les médecins se familiarisent avec cette « maladie » bien spéciale, car elle peut être observée à distance de l'événement traumatique, dans des intervalles de temps très différents selon les individus, plusieurs mois, plusieurs années, parfois même plusieurs décennies. De plus, son diagnostic est de difficulté variable et sa reconnaissance nécessite attention et expérience. Par ailleurs, la prise en charge des victimes obéit à des règles qui ne souffrent ni l'improvisation, ni l'approximation. Enfin et surtout, la déferlante des violences liées au terrorisme, que la terreur émane des groupes islamiques armés ou des dérives de la répression par les forces de sécurité, laisse dans son sillage des dizaines de milliers de victimes, victimes directes de la barbarie, mais aussi victimes indirectes, c'est à dire leurs proches et leurs familles.

Ce développement qui met l'accent sur les conséquences psychiques des traumatismes met à jour du même coup le vide inacceptable. Les séquelles psychiques auxquelles les victimes sont confrontées ne sont en effet ni comptabilisées, ni qualifiées, ni l'objet d'indemnisation ; on ne sait pas quel spécialiste est habilité à en rendre compte : psychologue clinicien, psychiatre, médecin non psychiatre ? Et pourtant, il serait temps qu'elles prennent une part dans l'évaluation des handicaps, qu'elles influent sur les calculs indemnitaires.

Car enfin, comment dire et qui pourra dire les ravages psychologiques qui cassent le cours de la vie de la victime, rendant impossible toute projection dans l'avenir ? Qui pourra dire les ravages psychologiques et les souffrances infligés à des enfants victimes d'abus sexuels et d'inceste ?

Qui pourra décompter les automutilations, les tentatives de suicide qui jalonnent les récits – violences arrivées à leur paroxysme puisque auto administrées, révélatrices de l'intensité du désespoir ?

Qui aussi évaluera l'une des conséquences majeures de certaines violences ? Qu'en est-il de l'anéantissement définitif de la sexualité des victimes, séquelles inavouée et généralement absente dans les observations médicales ? On pensait par exemple, à ce propos, que le suivi et la prise en charge des filles et des femmes enlevées et violées, viol collectif souvent comme en attestent les récits, seraient une préoccupation des pouvoirs publics. Plusieurs avaient été invités à s'exprimer publiquement à la télévision ; l'avortement pour celles qui étaient enceintes avait été officiellement autorisé, aussi bien par les responsables du Ministère de la Santé que les autorités religieuses, auteurs d'une « fetwa » sur cette question. En réalité personne n'est en mesure aujourd'hui de rendre compte du devenir de cette catégorie bien particulière de victimes : combien ont été effectivement aidées pour interrompre une éventuelle grossesse, combien ont mené leur grossesse à terme et dans quelles conditions ? Que sont devenus les enfants « issus » de ces viols, ont-ils été gardés ou abandonnés ? L'accompagnement psychologique de toutes ces femmes a-t-il été organisé comme promis ou réservé à quelques unes isolément ? Autant de questions sans réponse qui prouvent une fois de plus l'abîme entre les décisions proclamées et la réalité. Comme ces jeunes femmes mutilées et martyrisées à Hassi Messaoud au cours de l'été 2001, très rapidement abandonnées à leur solitude, une fois dissipée l'onde de choc spectaculaire et éphémère d'un drame très vite classé comme un simple « fait divers ».

On voit bien alors le hiatus qui existe entre l'ampleur de cette question du psychotraumatisme et le néant qui lui est opposé.

On est donc en présence d'un fléau à placer au rang des préoccupations relevant de la santé publique au sens propre du

terme avec son implication double, thérapeutique et préventive, encore que, parler dans ce domaine de traitement est discutable, puisqu'il n'y a pas de guérison possible. Trace indélébile, la prise en charge vise à accompagner la victime, à l'aider à « métaboliser » le traumatisme, à vivre avec lui, malgré lui. Quant à la prévention, elle se confond avec la sensibilisation, l'information en matière de Droits de la Personne, droits des femmes et des enfants notamment.

Face aux victimes des violations des Droits de la Personne, se pose toujours au médecin la question fondamentale de sa profession, la question de l'éthique. Il est clair que les violations extrêmes des droits de la personne contraignent le médecin, non plus en tant que technicien de la santé, mais en tant que simple citoyen à se poser d'incontournables questions, notamment celles du secret médical, dont on expérimente les limites au cours de situations de crise.

En effet, dans ces cas, est-il acceptable que l'assistance à personne en danger se borne à la réparation des lésions dont on taira soigneusement la nature, la cause et le responsable, au prétexte de se conformer au principe du secret médical ? Non, devant toute violation des Droits de la Personne, il faut en premier lieu briser le silence, quitte à enfreindre le secret médical. Il semble indispensable alors de remettre en question, ou tout au moins, de bousculer la pseudo morale professionnelle, utilisée comme alibi à un silence complice et coupable devant la violation d'un droit élémentaire, celui du respect de l'intégrité physique et morale de l'individu.

Or, là encore, les notions éthique enseignées sont rudimentaires ; les praticiens ignorent tout les instruments juridiques en place, au niveau de la législation internationale comme des codes nationaux.

C'est dans un contexte historique particulier, celui de la stratégie d'octobre 1988, que s'inscrit la réflexion sur l'éthique médicale. Elle a débouché sur un code de déontologie médicale officialisé en juillet 1992, qui comporte deux articles clairs sur les devoirs des médecins dans des circonstances définies. Ce sont les articles 12 et 54. Le premier stipule que « le médecin sollicité ou requis pour examiner une personne privée de liberté ne peut, directement ou indirectement, ne serait-ce que par sa seule présence, favoriser ou

cautionner une atteinte à l'intégrité physique ou mentale de cette personne ou à sa dignité. S'il constate que cette personne a subi des sévices ou des mauvais traitements, il doit en informer l'autorité judiciaire ».

L'article 54 qui traite des devoirs envers les malades, précise « Quand le médecin appelé auprès d'un mineur ou d'une personne handicapée constate qu'ils sont victimes de sévices, de traitements inhumains, de privations, il doit en informer les autorités compétentes ». Mieux : les règles contenues dans le code de déontologie de 1992 se retrouvent dans une loi – la loi 90-17 du 31/07/1990 qui modifie et complète la loi 8505 du 16/02/1985 relative à la protection et à la promotion de la santé. L'article 206 de la loi est remplacé par : « les praticiens doivent dénoncer les sévices sur enfants mineurs et les personnes privées de liberté dont ils ont eu connaissance dans l'exercice de leur profession ».

Il faut dire avec force qu'aucun médecin ne peut s'enfermer dans une vision frileuse et étreinée du secret médical. La loi, le code de déontologie médicale l'obligent à dénoncer, dans certaines situations, les violations des droits de la personne. Malheureusement aussi, la simple existence des textes ne suffit pas à imposer le respect des droits fondamentaux. Le problème principal et de « faire vivre » ce droit dans la pratique, or certaines attitudes au quotidien sont de véritables facteurs de risques comme par exemple, l'indifférence à la douleur, la déshumanisation des soins, ou l'anonymat de la relation malade – médecin, alors que l'aspect relationnel est fondamental dans toute démarche médicale. Nombre de facteurs participent à la violation des droits des malades, des victimes, du fait entre autres de la dégradation de la relation médecin/malade et de la dilution de la responsabilité médicale de l'atteinte aux droits des médecins, de l'absence dans l'exercice de tous les pouvoirs et à tous les niveaux d'éthique juridique, d'éthique dans l'information, dans l'enseignement, dans la société toute entière enfin.

Sur le plan juridique et à la lumière de certains témoignages rapportés, nombre de cas ont une solution s'ils sont prouvés. Ces

faits peuvent être sur le plan juridique qualifiés d'infractions. S'il y a lieu, dans un premier temps de classer ces infractions il s'agit :

- de violences volontaires commises contre des femmes et des enfants par le mari, père, frère, oncle, étrangers et soumis à l'article 264 et suivant du code pénal,
- d'attentats aux mœurs : viol, inceste, pédophilie, harcèlement sexuel, incitation à la prostitution, violences commises avec violence et séquestration par les terroristes : article 333 et suivant,
- d'atteintes aux droits individuels, discrimination de sexe, atteinte au droit à l'éducation, atteinte au droit du travail, non respect de la loi du travail.

Souvent les femmes ne déposent pas plainte par peur, ou par manque d'argent. Lorsqu'elles le font, elles sont déboutées par manque de preuves ou du fait de leur ignorance de la procédure. Il est vrai que si les solutions juridiques existent pour certains cas, il reste que les femmes rencontrent d'énormes obstacles lorsqu'il s'agit de mettre en branle la procédure judiciaire. Ces obstacles vont de l'incapacité de la loi à protéger la femme, à la difficulté d'entamer une procédure jusqu'aux difficultés matérielles qu'elles rencontrent. Les difficultés financières sont un obstacle à toute procédure, de nombreuses femmes étant dans l'incapacité de payer un avocat ou même les frais ordinaires de procédure. Il est vrai qu'une procédure d'assistance juridique existe mais il faut que les femmes connaissent son existence et les démarches à entreprendre (une demande accompagnée d'un dossier au procureur de la république qui la soumet à une commission composée du président de l'APC et d'un membre du barreau, un avocat lui sera alors désigné d'office).

Lorsque la femme victime de violence décide de se plaindre, elle est soit dissuadée, soit confrontée à l'obligation d'accompagner sa plainte, auprès du commissariat, d'un certificat délivré par un médecin légiste sous peine de rejet. Certaines, victimes de violence non visibles, ne peuvent obtenir un certificat médical décrivant les

blessures engendrées par les coups. Elles sont alors dans l'incapacité de porter plainte. Le certificat permet la qualification de l'infraction, et ce pour faciliter le classement des dossiers au niveau du parquet (catégorie des contraventions : 4 jours ; délits : 10 jours et plus). En réalité il faut que les plaintes soient acceptées sans certificat médical car aucun texte de loi ne prévoit que la police doive exiger un certificat médical pour accepter une plainte ; par ailleurs, même si la femme n'est pas frappée, elle peut être victime de violence morale, de harcèlement et le dépôt de plainte est le commencement d'une délivrance de la souffrance.

La loi est aussi discriminatoire. Les femmes sont prises en otage entre la possibilité de se défendre prévue par le code pénal et l'injustice engendrée par la loi familiale qui permet à l'époux de divorcer sans aucune raison, sur simple demande. La femme pour préserver ses enfants, sa famille, son domicile conjugal, refuse de porter plainte. En cas de divorce et quand bien même la garde des enfants est dévolue à la mère, le domicile conjugal, s'il est unique, revient au mari. La femme, si elle n'est pas recueillie par son tuteur, se retrouvera chez des amis pour quelques temps ou sur les trottoirs, les logements étant indisponibles et les centres d'accueil en nombre dérisoire.

Le devoir d'obéissance est souvent un obstacle au droit au travail dont est titulaire la femme. Les statuts public et privé de la femme sont alors en discordance, alors que la constitution proclame l'égalité devant la loi, sans discrimination de sexe.

Le texte de loi met également la femme dans des situations précaires. Le mariage par fatiha créé des difficultés à la femme et aux enfants nés de cette union. Les enfants sont illégitimes lorsque le mari et père disparaît, que les témoins sont difficiles à retrouver. Bien que la loi prévoit ce type d'union, les femmes qui vivent cette situation ne peuvent réunir toutes les conditions du mariage traditionnel : lecture de la fatiha, témoins, tuteur, il leur manquera toujours une des conditions pour valider leur union et légitimer les enfants.

Ainsi, la souffrance dans le silence, la destruction psychologique et physique, sont le lourd tribut que les femmes et les enfants paient parfois pour que la société conserve la belle image de « garante des valeurs de solidarité », de « protection des valeurs familiales », de « l'honneur ». Ce silence destructeur pour les victimes est, on le sait aujourd'hui, destructeur pour l'ensemble de la société. Il est aussi clair que ces dernières années nous ont montré qu'on ne peut faire semblant d'être choqué par les crimes terroristes et ne pas voir le lien qui les unit avec « la violence banale et quotidienne », celle qui touche tout un chacun dans la vie de tous les jours. La violence est dans la trame des relations adultes/enfants et un paramètre permanent et dramatique des relations femmes/hommes. Cette violence existe depuis longtemps mais la taire aujourd'hui devient un crime de complicité.

On ne peut comprendre les mécanismes de toute cette violence qu'en cherchant son origine dans le mode d'organisation de la société. Aussi bien dans la famille, dans les relations sociales, que dans l'espace politique, les rapports sont basés sur « l'autorité, la soumission et la dépendance », principes encore plus rigides envers les femmes et les enfants qui constituent les catégories inférieures de l'édifice social. La force physique, le culte de la virilité restent donc les valeurs dominantes de l'imaginaire social parce qu'il n'y a pas d'état de droit qui garantisse la protection de tous les citoyens, pacifie l'espace privé et public, et représente donc réellement un recours incontestable pour la victime.

La première violence est le silence fait autour de ces situations, où le laxisme des autorités publiques couvre la tolérance de la société. La dissuasion passive des victimes par les lenteurs ou les blocages bureaucratiques, la dissuasion active par l'entourage, le médecin, le policier, l'avocat le juge ou les institutions d'une manière générale, la culpabilisation sociale en cas de dépôt de plainte sont les moyens d'empêcher toute contestation de cet ordre et confortent l'agresseur dans son « droit de violence ».

Les violences institutionnelles, du fait de la loi, ou de ses lacunes de l'application de la loi ou de ses agents, viennent donner une légitimation et consécration à toutes les autres formes de violences. Elles réussissent à les rendre inaudibles et les banaliser. Les victimes demandent à la société la reconnaissance d'avoir été lésées dans leur droit, d'être innocentes de ce qu'elles ont subi, or ce silence, parce qu'il vient donner une caution officielle et collective au déni du droit de la personne, les enferme inéluctablement dans le désespoir.

Le code de la famille qui consacre l'inégalité fondamentale entre les femmes et les hommes est une violence institutionnelle essentielle. La non reconnaissance du statut des femmes violées par les terroristes et l'amnistie offerte aux responsables de ce crime de guerre qu'est le viol sont un précédent aux conséquences incalculables sur les victimes et sur le statut de toutes les femmes aujourd'hui et dans l'avenir. C'est une tache noire dans la représentation sociale des relations humaines.

Cette analyse globale autorise une conclusion évidente : la prise en charge des femmes et des enfants victimes de violences requiert la mobilisation de multiples intervenants et des moyens matériels colossaux surtout dans le contexte socioéconomique actuel de pauvreté grandissante.

Dans ces conditions, le mouvement associatif ne peut prendre qu'une part dérisoire dans l'aide aux victimes, quelle que soit la motivation des individus engagés dans cette cause. Seule la mise en œuvre immédiate d'un projet à caractère national et multisectoriel est susceptible d'amorcer une réponse sérieuse aux besoins multiformes et écrasants recensés. En devenant prioritaire, ce projet national traduirait la volonté politique de porter assistance aux victimes, encore que la volonté politique ne suffise pas. Elle doit être accompagnée de mécanismes institutionnels permettant l'application et le suivi des mesures dégagées. Le mouvement associatif avant de pouvoir être un relais peut être un soutien pour accompagner l'action des victimes comme partie civile. Dans le

cadre de ce Livre Blanc il se veut une force de proposition et par conséquent avance un certain nombre de recommandations.

Recommandations

- La disposition constitutionnelle consacrant la hiérarchie des normes, « les traités sont supérieurs aux lois » doit être appliquée.
- L'Algérie doit lever les réserves sur l'objet de la convention portant « Elimination de toutes les formes de discrimination », qu'elle a ratifiée en 1996. Ces réserves vont à l'encontre de l'article 19 de la convention internationale de 1969 sur le droit des traités ratifié par l'Algérie ; cet article stipule qu'un Etat, au moment de ratifier, signer, d'accepter et d'approuver un traité ou d'y adhérer, peut formuler une réserve à moins que « la réserve ne soit incompatible avec l'objet et le but du traité ».
- La législation nationale se rapportant à l'enfance et à la famille doit s'aligner sur les conventions internationales ratifiées par l'Algérie.
- Les violences domestiques et conjugales à l'encontre des femmes doivent bénéficier d'une disposition particulière dans le code pénal dans le chapitre des délits.
- Les actes de violence sexuelle doivent être qualifiés et cités dans la loi, comme par exemple la pédophilie.
- Un texte sur le harcèlement sexuel doit être codifié.
- Les témoignages des enfants doivent être pris en considération par la justice, comme des témoignages à part entière.